

Mairie du 8^e

VILLE DE LYON

arrondissement

Conseil du 8^e arrondissement

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE

2 mai 2023

Le mardi 2 mai 2023 à 18 heures 30, Mmes et MM. les membres du Conseil d'arrondissement dûment convoqués le 26 avril 2023 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la mairie du 8^e arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : AUZAL Jean-François, AZCUÉ Mathieu, BACHA-HIMEUR Samira, BACHER Constantin, BÉCART Hubert, BERTRAND Chrystel, BERZANE Olivier, BONNIEL Jacques, BONNIEL-CHALIER Louise, COHADE Christophe, COUDER Cécile, DEL Fanny, DURAND Marie-Claude, EL GANNOUNI Touria, FERRARI Laura, GIRAULT Jean-Luc, GOUST Victoire, GUELPA-BONARO Philippe, LE DILY Michèle, LESUEUR Christophe, MABILLOT Vincent, MARAS Aurélie, MOURIER Pierre, ODIARD Patrick, PELAEZ Louis, PERRIN Claire, PESCHE Augustin, PRIETO Philippe, ROCH Valérie, RUNEL Sandrine, SY Mamadou, VALLA Angélique.

Excusés pouvoir : EVA Anne-Rose, LÉVY Charles-Franck, ZDOROVZOFF Sonia.

Excusés :

Absents : JENN Emmanuelle.

Conseil d'arrondissement

Mardi 2 mai 2023



La séance est ouverte sous la présidence de M. Olivier BERZANE, maire du 8^e arrondissement



M. LE MAIRE. - Il est 18 h 34, je vous propose qu'on attaque notre Conseil.

Désignation du Secrétaire de séance

M. LE MAIRE. - Nous allons donc désigner un secrétaire de séance. Je vous propose, sauf opposition de votre part, de désigner Constantin BACHER. Y a-t-il des oppositions ? Non. M BACHER, vous êtes désigné secrétaire de séance et vous pouvez faire l'appel.

(M. BACHER procède à l'appel)

M. LE MAIRE. - Avant d'attaquer notre Conseil, je tiens à saluer notre cher gardien, Gilles, ici présent, qui fait son dernier Conseil (*applaudissements*), qui est donc ce soir présent pour son dernier Conseil, après 43 années de service à la Ville de Lyon et à la mairie du 8^e. Eh oui, on peut dire « waouh », il a la chance de bénéficier de son départ en retraite avant réforme. Gilles, on vous souhaite une très belle retraite. Un énorme merci pour tout le travail fait dans cette mairie, et puis on aura l'occasion de se croiser de toute façon. Merci à vous, Gilles.

Point d'actualité du maire depuis le dernier Conseil d'arrondissement du 1^{er} mars

M. LE MAIRE. - Quelques points d'actualité, comme d'habitude, avant d'entamer notre ordre du jour, pour vous dire que j'ai rencontré le directeur de l'entreprise JST pour faire un point sur sa situation. L'entreprise avait été éprouvée un petit peu ces dernières années mais de nouveau dans une dynamique positive.

J'ai également rencontré le directeur de l'UIMM après la réussite du salon Viva Fabrica.

L'occasion d'apprendre qu'en septembre prochain, ouvre dans le 8^e la Haute École de Joaillerie, ce qui est une bonne nouvelle pour notre arrondissement.

Nous avons eu un comité stratégique du territoire zéro chômeur de longue durée à la Métropole avec l'ensemble des territoires, qu'ils soient habilités ou en cours de dépose de dossier d'ici la fin de cette année, pour partager notamment l'avancement des projets et puis le développement d'activités *via* la plateforme métropolitaine.

Trois audiences de rappel aux obligations légales et citoyennes se sont tenues depuis le dernier CA avec 15 personnes, convoquées essentiellement pour dépôt de déchets sur la voie publique et mécanique sauvage, ce qui prouve le bienfait de ce dispositif qui fonctionne.

Une rencontre de l'ensemble des conseils de quartier a été organisée avec le procureur de la République, ce qui était très intéressant, ça leur a permis de voir à la fois comment fonctionne la justice et comment fonctionne la relation justice/police, et notamment ce nouveau dispositif de justice pénale de proximité.

On a eu un point prévention du quartier de Monplaisir.

Et puis un comité de pilotage de la Maison de Justice et du Droit qui montre toujours une activité importante : 21 869 visites en 2022 dans notre MJD. Et puis, un travail est engagé – c'est une information – en 2023, pour transformer l'antenne de justice de Lyon Nord en Maison de Justice et du Droit, ce qui fait que Lyon aurait deux Maisons de Justice et du Droit, ce qui n'est pas le cas actuellement.

Dans le domaine de la petite enfance, nous avons inauguré la crèche des P'tits Gones. Merci, Laura, d'avoir initié ce projet en votre temps et qui a enfin été conduit à son terme, avec un bel espace extérieur qui a été ajouté depuis.

Et puis, le lancement de l'expérimentation en cours – on était en comité de pilotage tout à l'heure – des couches compostables dans les crèches de l'arrondissement.

La nouvelle édition de La Grande Lessive®, merci aux équipes et aux enfants des écoles qui ont participé à cette édition.

Les plénières du CAE qui continuent, Conseil d'arrondissement des enfants, dernière plénière le 21 juin.

Et puis, l'ouverture malgré tout à signaler de l'école provisoire Kennedy, depuis la semaine dernière, avec une grande satisfaction des équipes pédagogiques et de la Ville, des parents et surtout des enfants qui étaient tout excités de découvrir une nouvelle école. Je veux ici saluer le travail des services de la Ville à qui on a demandé de l'éducation, à qui on a demandé un déménagement en cours d'année, sur des petites vacances, ce qui traditionnellement ne se fait pas mais qui a été réalisé dans de très bonnes conditions.

Nous avons aussi dévoilé une plaque à l'école Édouard Herriot en souvenir de Marcel Ginsberg, l'un des 240 enfants vivant dans l'agglomération de Lyon et qui furent déportés dans les centres de mise à mort par les nazis parce que nés juifs. Marcel avait 13 ans, il était scolarisé à l'école Édouard Herriot. Cette cérémonie s'est déroulée en présence d'enfants belges et de jeunes Allemands scolarisés au lycée allemand de la commune d'Ixelles.

Il y a eu, cette année, la deuxième édition de la Nuit de la Solidarité. Merci à l'ensemble des élus et des habitants qui se sont prêtés à cette deuxième édition.

La mairie s'est associée aussi à l'association Ouhlala ! pour venir en aide aux étudiants à qui le gouvernement a refusé le repas à 1 € parce qu'ils sont non pas boursiers, mais malgré tout ils dépendent encore de l'aide alimentaire pour pouvoir manger.

Et puis, j'ai participé, j'ai eu l'occasion de participer à une maraude avec la Croix-Rouge. Je vous invite tous à faire cet exercice, c'est particulièrement intéressant et enrichissant. Ils manquent d'ailleurs de volontaires pour tenir régulièrement des maraudes, de temps en temps certaines maraudes sont annulées faute de volontaires.

Un certain nombre de concertations depuis le dernier CA :

- la réunion publique sur la Voie Lyonnaise n° 12 qui reliera Bron à Lyon 9^e, en passant par le 8^e ;

- la rencontre avec les habitants du quartier du square de la Fraternité afin de trouver, ensemble, des solutions liées à l'absence d'espace de jeu pour les enfants d'un quartier pourtant récemment construit ;

- la concertation avec le Conseil de quartier Monplaisir sur leurs attentes concernant les aménagements extérieurs du site qui abrite la tour du CIRC. Le jury final a lieu en juin, donc en juin sera dévoilé le projet de réaménagement, du devenir de ce tènement ;

- et puis, la concertation sur l'aménagement d'une nouvelle rue des Écoles devant l'école Alain Fournier, aménagement qui sera réalisé cet été.

La restitution aux habitants, dans le cadre du contrat de ville, de l'enquête Écoute-habitants en 2022, une découverte pour un grand nombre d'habitants qui étaient questionnés jusqu'à présent mais à qui on ne restituait pas les résultats de l'enquête.

Les Assises des quartiers populaires avec huit ateliers de travail dans huit communes de la Métropole, dont Lyon 8^e, et une journée de restitution finale au Transbordeur.

La présentation du Plan de propreté au Conseil de quartier et le déploiement, dans le 8^e, à partir du 9 mai prochain, de 199 bornes à compost.

Enfin pour terminer, de la fête et du sport avec :

- la Fête de Printemps qui s'est tenue ce week-end, place Latarget, samedi ;
- la très belle réussite du tournoi Top Gones, avec 110 équipes présentes de toute la France ;
- le derby Lyon-Meyzieu – pour ceux qui connaissent cela – en volley-ball, avec une belle victoire des filles et des garçons ;
- et puis, enfin, la première Fête du Sport qui s'est tenue dimanche à Saez. Merci à l'Office des Sports de Lyon d'avoir porté cette belle organisation, une fête durant laquelle nous avons accueilli nos Lionnes championnes d'Europe, championnes de l'EuroCup contre l'équipe de Galatasaray. Elles se sont malheureusement inclinées en coupe de France contre Basket Landes, mais restent en lice pour les playoffs. On espère bien fêter le titre du championnat dans quelques semaines.

Voilà, j'en ai terminé.

Déclaration liminaire des groupes politiques

M. LE MAIRE. - J'ai deux demandes de prise de parole du groupe Lyon en Commun et du groupe Écologistes.

M. SY. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, Lyonnais, Lyonnaises.

Hier, lundi 1^{er} mai, a été marqué par une mobilisation historique contre une loi injuste adoptée de manière brutale et quasi autoritaire. En revanche, nous ne pouvons cautionner les dégradations et les violences faites sur les biens et personnes physiques. Il est clair, la grande majorité des manifestants pacifiques souffrent de cette escalade de violence, notamment à l'encontre des forces de l'ordre.

Nous apportons notre soutien à toutes les personnes blessées, aux commerçants et habitants qui ont subi des dégradations, et nous condamnons avec la plus grande fermeté ce déchaînement de violence.

Ces événements malheureux ne doivent pas nous faire oublier la colère des syndicats et des manifestants qui se battent depuis des mois dans le calme et contre la réforme des retraites. Elle est injuste, inégalitaire, le temps des débats limité, marquée par un passage en force par l'utilisation du 49.3. Face à cette situation, le gouvernement ne fait rien pour apaiser les esprits.

Oui, nous sommes en colère, oui, nous voulons poursuivre la mobilisation pour faire pression sur le gouvernement, mais jamais nous n'accepterons des agissements tels que nous avons vécus tous hier, on était témoins.

Face à celle-là, le gouvernement doit prendre ses responsabilités. La Ville de Lyon n'est pas responsable du maintien de l'ordre et elle n'utilise ni n'encadre des mobilisations, même si ses services de police municipale font un important travail de maintien et d'appui. Nous remercions chaleureusement notre police municipale. À notre niveau, notre rôle est de jouer la carte de l'apaisement.

Enfin, nous, notre groupe Socialistes, la Gauche Sociale et Écologique soutient pleinement la demande du Maire de Lyon qui consiste à mettre en place un fonds pour répondre aux dégradations subies hier par ces manifestants. L'État doit également prendre ses responsabilités. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci. Lyon en Commun, qui est-ce qui prend la parole ? Monsieur MOURIER.

M. MOURIER. - Monsieur le Maire, collègues, habitants,

Comment ne pas commencer ce Conseil d'arrondissement sans évoquer la journée d'hier et ce qu'il se passe à Lyon depuis de trop nombreux mois ?

Comment ne pas commencer ce Conseil en rappelant que désigner le 1^{er} mai par les mots « fête du travail » est une qualification pétainiste. En effet, notre camp social célèbre la Journée internationale des

droits des travailleuses et des travailleurs, en hommage aux évènements de 1886 à Chicago, funeste journée où le sang de la lutte fut versé pour obtenir la journée de huit heures.

Comment ne pas commencer ce Conseil en dénonçant la brutalité avec laquelle le président Macron s'est acharné à mettre en œuvre sa réforme des retraites, sans concertation, et qui a poussé les Lyonnaises et les Lyonnais dans la rue afin d'espérer lui faire entendre raison ?

Comment, enfin, ne pas commencer ce Conseil dans la douleur, car que ce soit du côté de la police ou des manifestants, il y a eu de nombreux blessés, tous citoyens français ?

Je voudrais ici me joindre au sentiment exprimé par notre collègue LÉVY, qui est malheureusement absent, qui sur Twitter, hier, écrivait qu'il avait mal à sa ville.

Alors, collègues, moi j'ai également mal à ma ville, j'ai également mal à notre Lyon qui subit de plein fouet la colère de certains et l'entêtement d'un homme, fût-il locataire du château élyséen.

J'ai mal à ma République que l'on vide de son contenu social pour n'en retenir que l'ordre républicain et justifier ainsi la brutalité aveugle d'un régime qui accoste les rivages de l'autoritarisme.

J'ai mal à ma France, comme aurait pu le chanter Jean FERRAT, la France, pays des Lumières, qui voit ses enfants se battre pour leurs droits élémentaires, pays de Montesquieu dont on a aujourd'hui oublié la Lettre, l'esprit de la Lettre, jusqu'au nom.

Alors face à cette situation, il est facile d'examiner les symptômes, il est plus difficile d'en déterminer puis d'en combattre les causes. Qu'il est pratique et confortable d'exercer le sport favori de certains en éructant « vous condamnez les violences ? » sans bien y réfléchir.

Des vitrines de commerçants lyonnais fracassées ; « Vous condamnez les violences ? »

Le journaliste Rémy BUISINE frappé à terre, en sang, hier dans les rues de Paris ; « Vous condamnez les violences ? »

Des fonctionnaires de police à bout, fatigués, harassés par des consignes parfois contradictoires, sur le terrain pendant des heures, des jours, ce qui se traduit par des démissions ou des suicides, un tous les quatre jours dans la police nationale ; « Vous condamnez les violences ? »

Des grenades lacrymogènes atterrissant dans les appartements de Lyonnaises et de Lyonnais qui risquent alors l'asphyxie et qui ont le malheur d'habiter sur le parcours de la manifestation ; « Vous condamnez les violences ? »

L'usage répété de gaz lacrymogènes, toxiques à haute dose, dénoncé par les syndicats policiers eux-mêmes, qui mettent en danger policiers comme manifestants ; « Vous condamnez les violences ? »

La main d'un manifestant arrachée hier à Nantes ; « Vous condamnez les violences ? »

Une grenade de désencerclement qui, mal lancée, a failli hier encore ôter la vie à un policier ; « Vous condamnez les violences ? »

Des jeunes femmes palpées dans ce qui s'apparente à un viol de leur intimité ; « Vous condamnez les violences ? »

Des millions de salariés qui vont perdre deux ans de leur vie à se tuer à la tâche ; « Vous condamnez les violences ? »

Les faits sont têtus, comme dirait l'autre, et ils s'accumulent. Tout le monde y perd dans cette réforme, policiers, citoyens. C'est l'entêtement d'un seul homme qui déchire le pays et provoque les violences, la douleur et le malheur.

Alors quelle solution ? On peut dire que la source de l'ordre, c'est la justice et le plus sûr garant de la tranquillité publique, c'est le bonheur des citoyens.

Quelles leçons tirer de ce contexte, pour nous élus locaux ? Il faut avoir une parfaite conscience de ses propres limites, surtout si on veut les élargir et, oserais-je ajouter, les perfectionner. Il faut transformer le manque démocratique en appel d'air à Lyon par des consultations, des co-constructions, que sais-je encore. Permettre aux Lyonnaises et aux Lyonnais de pouvoir faire ensemble afin d'assurer à toutes et à tous un peu de bonheur.

Je ne souhaite qu'une chose, collègues, c'est qu'il flotte autre chose qu'un parfum de soumission dans les bureaux, les écoles, les usines, les magasins, les hôpitaux. Je ne souhaite qu'une chose, c'est que

le printemps vienne enfin.

Mais malheureusement, c'est l'été qui est déjà là de l'autre côté des Pyrénées, car en Espagne, en avril, c'est la canicule. Alors, puisque cela arrive vite chez nous, nous formons le vœu, pour le groupe Lyon en Commun, que la mairie du 8^e, en lien étroit avec les CCAS, mette tout en œuvre pour protéger les plus âgés d'entre nous et assurer un suivi de leur situation, car les îlots de fraîcheur ne sont pas un aménagement optionnel, ils sont dès lors une nécessité.

Et les crispations du présent, dont je parlais en début de propos liminaire, ne doivent pas nous faire oublier l'intemporel et le lien qui doit nous unir. Michèle LE DILY et Mathieu AZCUÉ sont allés visiter les personnes âgées pour cette traditionnelle visite du 1^{er} mai que je sais très appréciée.

Alors, il nous faut préserver coûte que coûte, oserais-je dire quoi qu'il en coûte, l'idée de fraternité indispensable à la vie urbaine.

Mais la nécessité, c'est aussi la solidarité en ces temps où l'inflation sur les produits du quotidien atteint un peu moins de 20 %, pesons le chiffre, collègues, 20 %. Et où le logement pèse toujours plus dans le budget des ménages, nous en dirons un mot tout à l'heure.

Alors dans ce contexte, nous nous félicitons de l'ouverture d'une deuxième Maison de la Métropole au quartier Jet d'Eau. Même si c'est modeste face à l'ampleur de la tâche, c'est un pas. La Ville, comme la Métropole ne peuvent pas tout et nous la soutenons car nous croyons fermement en une politique d'accès aux droits.

Alors, pourtant, il y a un rayon de soleil. C'est Le Ciel – vous me pardonnerez le jeu de mot un peu douteux –, c'est notre théâtre du quartier des États-Unis, qui rayonne et Angélique VALLA saura mieux que moi mettre en valeur ses actions.

Alors, collègues, dans ce contexte difficile, brutal et douloureux, interrogeons-nous collectivement sur les moyens mis en œuvre pour améliorer le quotidien. Habitantes et habitants, construisons ensemble et activons ensemble tous les leviers qui nous permettent d'alléger la peine du quotidien pour qu'enfin le soleil lyonnais dissipe la grisaille nationale. Merci.

M. LE MAIRE. - Merci. Pour le groupe les Écologistes, Monsieur BACHER, c'est à vous.

M. BACHER. - Mesdames, Messieurs, habitantes et habitants de l'arrondissement, mes chers collègues, bonjour.

Il faut qu'on comprenne qu'en France, on ne peut pas laisser encore des dizaines de milliers d'hommes, de femmes, d'enfants, français ou non, vivre dans ces conditions. « Il faut qu'à la fin de 73, ce soit fini à Paris et en province car nous avons en province quelques cas difficiles et là aussi, il va falloir que les préfets, les maires s'y mettent. Et puis qu'on ne raconte pas qu'on ne peut pas faire un peu de place à des familles qui quittent des bidonvilles. Il y a là une forme de ségrégation nouvelle qui est intolérable. » Jacques CHABAN-DELMAS à propos des bidonvilles en France.

On pourrait y voir ici des propos anachroniques, ce serait là méprendre la situation terrible de nos territoires d'outre-mer et je pense en particulier à Mayotte. Dans le 101^e département français, l'État se prépare à une gigantesque opération visant à jeter en mer des milliers d'habitantes et habitants des bidonvilles, sous prétexte qu'elles et ils n'ont pas de titre de séjour, ne réglant ni les questions de logement digne ni de précarité accrue, pas même la question du manque de services publics.

Il y a là des violences toutes particulières, propres à une droite conservatrice qui n'envisage la question du logement que sous l'angle du capitalisme urbain, la question migratoire que sous l'angle sécuritaire, la question de l'informalité uniquement sous l'angle répressif.

C'est alors nier qu'il existe des causes sociales à ces phénomènes, ici des questions de forte précarité qu'aucune intervention de CRS, qu'aucun coup de couteau dans une tente ou qu'aucun tir à balles réelles sur des jeunes ne pourra jamais résoudre.

C'est uniquement par une approche radicale, c'est-à-dire en s'attaquant aux racines des problèmes – la précarité économique, la précarité de logement – que nous pourrions régler les questions d'informalité.

C'est dans cette optique que nous, Écologistes, concevons l'action que nous menons concrètement

sur le terrain, ici même, dans cette majorité. Monsieur le Maire l'a rappelé, nous appuyons avec notre action municipale du mieux que nous le pouvons la lutte contre les précarités, une lutte qui s'intensifie à mesure que les précarités gagnent du terrain.

Et c'est dans la jeunesse que ces dernières réalisent une grande poussée, des files interminables devant l'aide alimentaire, image qui ne semble pas pour autant avoir ému le gouvernement des riches refusant pour des motifs fallacieux la généralisation du repas CROUS à 1 € à l'ensemble des étudiantes et étudiants.

Je vous invite, Messieurs, Mesdames, élus Renaissance, à m'accompagner dans mes journées de cours à l'université, quoiqu'encore faudrait-il passer les mailles de la sélection que vous avez imposée à l'entrée de l'université, désireux que vous étiez d'en chasser les plus pauvres d'entre nous. Vous pourriez alors constater qu'on ne voit dans les restaurants universitaires ni fils de Bernard ARNAULT, ni fille de Vincent BOLLORÉ, vous ne les verrez pas même sur les bancs de nos amphis, ils préféreront les grandes écoles, temples de la reproduction sociale des élites. De manière générale, les macronistes préfèrent la jeunesse quand elle marche au pas des drapeaux militaires de son SNU – qui lui par contre, devait bien être généralisé – qu'apprenant et se forgeant une conscience de classe.

Eh bien nous, Écologistes, faisons le choix inverse, nous faisons le pari de la jeunesse, nous le faisons quand nous mettons en place le Conseil d'arrondissement des enfants, quand nous appuyons le développement et le maintien des MJC, quand nous développons la ville à hauteur d'enfant, quand nous mettons en place la transition écologique dans notre arrondissement, notre ville, notre métropole pour laisser un monde habitable aux générations futures. Car en effet, les questions écologiques et sociales sont bien liées ensemble. La précarité écologiste, l'absence d'isolation des logements l'hiver, l'absence des îlots de fraîcheur l'été, ce n'est pas pour les beaux quartiers, c'est ici, dans nos arrondissements populaires que nous y faisons face. Et nous apportons des réponses concrètes, nous faisons le choix de la réhabilitation des logements pour mettre fin au mal logement. Nous faisons le choix, comme avec l'îlot Kennedy ou avec la réhabilitation de la place du Bachut, de construire au cœur même de notre arrondissement des îlots de fraîcheur. Ce combat se retrouve aussi dans les questions d'accès à l'alimentation dont nous aurons l'occasion de reparler. Il n'y a pas d'un côté les questions sociales et de l'autre les questions écologiques.

C'est ce que nous portons, nous, Écologistes, en dénonçant le système économique même qui alimente ces inégalités, le capitalisme et son productivisme mortifère. Cette corrélation, notre camp social s'en est emparé, nous avons eu l'occasion de le voir dans la bataille des retraites, cette bataille qui n'est pas terminée quoi que puisse en penser le gouvernement.

Hier avait lieu la Journée internationale des travailleurs et travailleuses commémorant nos luttes victorieuses et appelant à de nouvelles conquêtes sociales. À cette occasion, les millions de Françaises et de Français ont à nouveau battu le pavé, démontrant notre détermination à faire échouer cette réforme injuste car il est injuste que l'on demande toujours aux mêmes, celles et ceux qui ont pour seule possession leur force de travail qu'elle soit physique ou mentale, de toujours payer ceux qui détiennent ces mêmes moyens de production, ceux-là ont mangé le gâteau depuis trop longtemps et l'heure est au partage. Partageons le temps de travail dans la journée, dans la semaine, dans l'année, dans la vie. Faisons le choix de rémunérer le travail et non le capital, et faisons le choix d'en finir avec ce productivisme à outrance qui broie tout, les corps et les ressources.

À cette crise sociale, le gouvernement a ajouté la crise politique en violentant, avec toute la force que la constitution de 58 lui offrait, nos instances démographiques. Le gouvernement a donné de l'écho à cette phrase d'Albert EINSTEIN : « la folie, c'est se comporter de la même manière et s'attendre à un résultat différent. »

Le temps de la monarchie présidentielle est révolu, le peuple de 58 n'est plus, la France n'est plus majoritairement rurale, la guerre froide est terminée, l'austérité de la France du général De Gaulle s'est brisée sur la fraîcheur de mai 68 et l'ère de l'informatique.

Le peuple doit se réinstaurer comme acteur de l'Histoire, c'est pourquoi nous défendons l'idée même de la concertation citoyenne. Il est temps d'en finir de l'imposition par le haut, de la verticalité napoléonienne. Ici même, dans notre ville, dans notre arrondissement, nous faisons le choix de l'intelligence collective. Nous pensons réellement que c'est par la co-construction des projets entre les élus, les services et les habitants et habitantes que nous arriverons à aboutir à une véritable politique ambitieuse.

Nous savons ne pas tout savoir et voilà ce qui marque profondément la différence dans notre vision

démocratique entre une droite conservatrice ancrée sur la figure de l'élus édile et une gauche réformatrice qui assume la construction collective.

Alors donc voilà que commence le mois de mai, un mois de mai qui ravive tant de bons souvenirs à nous, le peuple de gauche. C'est le souvenir de l'ivresse de mai 36, de la fraîcheur de mai 68, de l'espoir de mai 81 et du retour en mai 97. Personne ne pourra nous enlever ce joli mois de mai qui s'accorde dans le grand livre de la gauche avec les mots « espoir » et « victoire ».

Je finirai mon propos en fuyant donc la métaphore du ministre DUSSOPT qui nous disait : « Tourner la page, ça ne veut pas dire forcément oublier la page précédente. » Eh bien nous lui répondons : « Tourner la page ne veut pas dire que vous changez forcément de chapitre et ce chapitre, il sera écrit comme dans Shining car sur chaque ligne, de chaque paragraphe de chaque page de ce chapitre du grand livre des luttes sera écrit : « retirez votre réforme. » »

M. LE MAIRE. - Merci. Y a-t-il d'autres demandes ? Monsieur PELAEZ.

M. PELAEZ. - Bien. Je n'avais pas prévu d'intervenir mais face à de tels propos juste dire deux ou trois mots.

Je suis de ceux qui... Alors, je ne sais pas à qui vous vous adressez quand vous vous adressez aux élus Renaissance, et je ne sais pas si vous avez le monopole de vous sentir comme un représentant du peuple de gauche. Je suis amené depuis quelques temps à rappeler, notamment aux élus de la majorité nationale, qu'il y aurait besoin qu'ils gagnent un petit peu en humilité et qu'ils aient un peu moins de mépris. Et puis, grâce à des interventions comme la vôtre, Monsieur BACHER, ça me rappelle que depuis que je suis élu à la Métropole, je ne cesse de rappeler aussi aux élus Écologistes notamment, qu'ils auraient besoin de faire preuve aussi d'un peu d'humilité et d'un peu moins de mépris, et qu'on aurait tous à y gagner pendant cette période.

Je ne sais pas depuis combien de temps vous habitez à Lyon, Monsieur BACHER, mais si aujourd'hui vous avez l'occasion encore de soutenir les MJC, c'est bien parce que depuis de très nombreuses années, non seulement nous les avons soutenues, consolidées et qu'on leur a offert des bâtiments neufs et que vous n'avez pas le monopole, là encore, de toutes ces belles choses qui ont été réalisées depuis plusieurs dizaines d'années.

Alors effectivement, Lyon ne s'est pas construite en trois ans, elle ne s'est même pas construite en 10 ans, elle ne s'est même pas construite en 20 ans, mais depuis 1995 dans le 8^e et depuis 2001 sur l'ensemble de la ville de Lyon, en tout cas je pense qu'on y a aussi beaucoup contribué.

Alors, je vais moi aussi parler des événements et je vais le faire avec un peu moins de lyrisme que Pierre MOURIER, vous m'en excuserez. Il y a parfois du lyrisme dans lequel on peut tous se retrouver, et puis il y a des tentatives de lyrisme dans lesquelles on a du mal à se retrouver ou au contraire, on trouve de la division.

Alors moi, je voudrais prendre les choses à l'inverse, c'est-à-dire que moi je préférerais, aujourd'hui, commencer à parler du succès de ce mouvement social, quoi qu'on en pense, parce qu'il est à la fois remarquable et exemplaire, et je crois qu'on doit tous se satisfaire qu'il y ait, dans ce pays, de nouveau des corps intermédiaires qui soient capables de se faire entendre et collectivement. Et donc, je préfère commencer ce propos en faisant remarquer effectivement, cette réussite.

Et puis, après évidemment, comme je pense l'ensemble des élus ici, condamner très fermement les violences qui ont eu lieu et condamner ces dangereux abrutis de casseurs qui non seulement n'usent la violence que pour la violence mais qui en plus, servent de caution à ceux qui veulent décrédibiliser un mouvement social – et là je le répète encore, quoi qu'on en pense –, mais qui en tout cas est un mouvement social tout à fait remarquable et exemplaire.

M. LE MAIRE. - Merci, Monsieur PELAEZ. Quelqu'un d'autre souhaite-t-il ? Madame BACHA-HIMEUR.

Mme BACHA-HIMEUR. - Faire de la redite, non. Monsieur le Maire, je vous remercie de me donner la parole.

Je ne vais pas rebondir sur tous les propos. Évidemment, on s'associe à tous et quand on nous traite d'élus Renaissance ou qu'on ne sait pas qui est-ce qu'on invective, juste s'assurer à qui on s'adresse.

Pour autant, je voulais juste rajouter, le groupe Pour Lyon condamne aussi, en plus des violences qui ont eu lieu le 1^{er} mai, c'est les violences qui ont eu lieu la semaine dernière sur deux agressions homophobes dans les transports en commun. Il est important pour nous de dire que nous les condamnons fermement en plus de tout ce qui a été dit au préalable. Merci.

M. LE MAIRE. - Merci. On a fait le tour. On peut attaquer notre ordre du jour ? Alors on y va.

Je précise juste avant que chacun d'entre nous concerné par un conflit d'intérêt le signale pour qu'on note le déport sur les voix. Mme BACHA-HIMEUR, Mme FERRARI aussi et M. BERZANE également, et également Mme RUNEL.

1. Vote du procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2023

M. LE MAIRE. - Préalablement à cela, avant d'attaquer l'ordre du jour, je vous propose qu'on vote le PV de la séance du 1^{er} mars 2023.

Y a-t-il des questions, remarques sur le PV de la séance précédente ? (*Aucune*)

Je le mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

2. Examen des délibérations

M. LE MAIRE. - Monsieur AZCUÉ, je vous passe la parole pour la délibération concernant la SAHLMAS.

Nature en ville et transition écologique

NPC 3210 - NPA 4272 Attribution d'une subvention d'équipement à la SAHLMAS et au CCAS pour les travaux énergétiques en résidences - Lancement de l'opération n° 60SETXRA « Rénovation énergétique des résidences » et affectation d'une partie de l'AP n° 20001/2021-2

M. AZCUÉ. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues, habitantes et habitants du 8^e arrondissement.

Cette délibération intéresse plus particulièrement nos résidences autonomie, c'est un sujet d'importance quand on connaît la fragilité des publics qui sont accueillis.

Dans notre arrondissement, la rénovation thermique va concerner la résidence Chalumeaux au Grand Trou. Par ailleurs cette délibération s'inscrit plus largement dans la planification organisée par la Ville et Sylvain GODINOT en matière de rénovation énergétique, et dont on ne peut que se féliciter. Merci.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions ? (*Aucune*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

(*Déport de Mme BACHA-HIMEUR, Mme FERRARI, Mme RUNEL, M. BERZANE.*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Je passe la parole à Victoire GOUST pour la délibération concernant le deuxième festival « Entre Rhône et Saône ».

NPC 3142 - NPA 4340 Attribution de subventions pour la programmation de la deuxième édition du festival « Entre Rhône et Saône », du 30 juin au 2 juillet 2023 - Approbation de conventions

Mme GOUST. - Chers collègues, chers habitants et habitantes du 8^e.

J'ai le plaisir de vous présenter, dans cette délibération, les subventions qui ont été attribuées pour la programmation du deuxième festival « Entre Rhône et Saône ».

Suite au beau succès de la première édition l'année dernière, cette nouvelle édition sera globalement dans la continuité. Il y aura toujours un triptyque d'activité biodiversité, sport et culture, qui s'appuiera encore largement sur les associations locales et les institutions culturelles lyonnaises. Seront conservés la Mâchecroute, la grande parade du samedi et le spectacle sur l'eau du samedi soir mais il y aura quelques ajustements.

Suite à l'événement, il y a eu une consultation sur la plate-forme citoyenne Oyé!, dans notre souci de consulter les citoyens, et donc il y aura une guinguette supplémentaire et les animations seront davantage décentralisées.

Ce qui m'amène à la délibération du jour, donc la Ville a relancé un appel à projets cette année auprès des acteurs associatifs, culturels et sportifs pour proposer des animations. Et le budget pour cet appel à projets a été un peu augmenté par rapport à l'année dernière, de 170 000 € l'an dernier à 204 000 € en 2023. Et bonne nouvelle cette année, même si le 8^e n'est pas traversé ni par le Rhône ni par la Saône, nous accueillerons deux animations dans le quartier Mermoz qui sont portées par le centre social Mermoz. C'est dans la délibération, je ne vous cache rien, enfin je vous divulgue rien. Il y aura les Olympiades à la piscine Mermoz le samedi après-midi et un concert, place Latarjet, en fin d'après-midi et en début de soirée.

Donc pour toutes ces raisons, je vous invite à voter favorablement cette délibération et je vous dis rendez-vous le samedi 1^{er} juillet dans le quartier Mermoz, en maillot de bain ou pas.

M. LE MAIRE. - Merci, Madame GOUST. Y a-t-il des questions, remarques ? Non, pas de questions, pas de remarques.

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Je passe la parole à Mme BERTRAND pour la cour nature de l'école Charles Péguy. Pardon, j'ai tourné la page trop vite. Je repasse donc la parole à Victoire GOUST pour l'approbation du Plan Lumière.

NPC 3138 - NPA 4644 Approbation du troisième Plan Lumière de la Ville de Lyon

Mme GOUST. - Chers collègues, chers habitants et habitantes à nouveau.

J'ai le plaisir de vous présenter le troisième Plan Lumière de la Ville de Lyon avec l'appui de quelques diapositives.

Comme je ne sais pas si quelqu'un autour de cette pièce était déjà là en 1989, sans doute pas. Si ?, 1989, OK. Le premier Plan Lumière en 89 donc est né d'une triple volonté politique, technique et artistique, alors il s'agissait de repenser l'éclairage urbain pour l'envisager au-delà du seul aspect sécuritaire, et il formalisait pour la première fois une mise en scène du paysage urbain et la valorisation nocturne du paysage de la ville, du patrimoine, de son histoire et de l'architecture. Et en 16 ans, ce premier Plan a mis en lumière, en valeur, pas moins de 250 édifices urbains.

Lorsque la Ville a lancé le deuxième Plan Lumière, en 2004, celui-ci a pris une optique différente qui s'est affranchie des supports, les monuments, pour s'attacher au lien entre la lumière, ses usages et les territoires dans la ville. Et il a aussi inscrit ce qui s'appelait encore le développement durable et a ajouté 1 000 points lumineux en réduisant les consommations de 33 %. Ce deuxième Plan Lumière a aussi introduit un travail de la lumière par quartier *via* des plans lumière territoriaux, par exemple Part-Dieu, Duchère, Confluence, Gerland, Montchat, etc. L'idée, c'était de créer des ambiances lumineuses adaptées à l'identité de chacun de ces quartiers.

Donc en 2019, on fait un saut dans le temps à l'approche des 15 ans du deuxième Plan Lumière, la Ville a engagé un travail avec une agence d'urbanisme pour évaluer le bilan de ces deux Plans Lumière. Et donc la démarche qui a été suivie. Après notre élection en 2020, on a poursuivi le travail de concertation

en consultant diverses parties, que ça soit les citoyens – les citoyens ça peut être les habitants, les touristes, les commerçants, etc. –, les services, les experts de la lumière et les industriels du secteur et les milieux associatifs. L'idée, c'était de poursuivre un double objectif : renouveler la vision des problématiques de la ville et comment la lumière contribue à ces problématiques ; et réinventer ce qui s'appelle l'écriture lumière, ça peut paraître un peu prétentieux dit comme ça mais c'est à la fois à petite échelle et à grande échelle, comment on gère l'éclairage des bâtiments notamment.

Donc ce troisième Plan Lumière repose sur trois valeurs fondatrices. Alors, la qualité, qu'est-ce que ça veut dire ? D'abord, assurer le confort et la sécurité des citoyens, c'est la base, mais en évitant la cacophonie – Alors, qu'est-ce que c'est que la cacophonie ? C'est comme la cacophonie sauf que c'est avec la lumière –, et notamment avec un travail avec les acteurs privés et globalement, il s'agit de soigner le patrimoine lumineux de la ville, donc c'est le patrimoine immatériel. Deuxième valeur : la sobriété. Donc il s'agit de définir le juste besoin en lumière, en préservant l'équité territoriale. Ça c'est nouveau, la notion d'équité territoriale. Et qui dit sobriété dit non seulement sobriété énergétique mais aussi limiter le coût environnemental de l'éclairage et aussi l'impact sur la biodiversité et la santé humaine. Et enfin, troisième valeur, la citoyenneté, en introduisant des démarches apprenantes et participatives avec les parties prenantes, par exemple des marches nocturnes.

Donc pour la première fois, ce Plan Lumière, le troisième, établit un plan d'actions en sept axes qui reprennent les trois valeurs dont j'ai parlé juste avant. Il y a donc trois blocs : transmettre, fédérer et évaluer. Donc là, c'est un peu petit pour qu'on voit mais autour de ces 21 pavés, il y a une série d'actions qui va être définie avec un calendrier, des moyens, etc. Donc ça, c'est la première fois qu'il y a un plan d'actions.

Et donc, 34 ans après le premier Plan Lumière, la Ville de Lyon montre son attachement à l'écriture de son paysage lumière et on l'inscrit aussi dans les problématiques des 15 prochaines années.

Je vous invite donc à voter favorablement ce rapport. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci. Y a-t-il des questions ? Remarques ? Madame MARAS.

Mme MARAS. - Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitants du 8^e arrondissement.

Pour ce troisième Plan Lumière de la Ville de Lyon, je souhaitais prendre la parole, au nom de notre groupe les Écologistes, pour rappeler quelques éléments et l'importance d'adresser les trois volets indissociables : citoyenneté, qualité, sobriété.

Concernant le sujet citoyenneté, tout d'abord un rappel sur la méthode inédite avec une implication citoyenne forte. Nous avons mis en place des marches exploratoires par quartier, comme indiqué par Victoire GOUST. Nous avons mis en place également une université citoyenne dédiée au Plan Lumière. Et surtout, nous avons fait le choix inédit d'impliquer les acteurs privés de la lumière. Un cahier de recommandations a été édité pour adresser le défi de la lumière privée – il s'agit des copropriétés, bailleurs, enseignes – qui représente 50 % de la contribution lumière de notre ville.

Maintenant, sur le sujet de la qualité. Tout d'abord, quelques chiffres. On estime actuellement que 99 % de la population européenne vit sous un ciel éclairé ; 85 % du territoire français métropolitain est exposé à un niveau élevé de pollution lumineuse impactant la santé humaine et la biodiversité. La lumière crée une barrière infranchissable pour certaines espèces nocturnes lucifuges, par exemple des chauves-souris qui désertent leur nid d'hibernation. Concrètement, cela a un impact direct sur le nombre d'oiseaux et de chauves-souris, des alliés pourtant précieux pour lutter contre la prolifération des moustiques. Un travail en lien avec la Métropole est en cours sur la création d'une trame noire.

Maintenant, sur le volet sobriété. Dans le contexte de crise énergétique que l'on connaît, avec un coût de l'électricité multiplié par trois voire par cinq, ce nouveau Plan Lumière apportera des objectifs concrets de réduction de consommation et de luminosité. Il apportera également une meilleure adéquation aux besoins des usagers de chaque territoire, d'où l'intérêt de l'implication citoyenne. Et par ailleurs, cet objectif de sobriété énergétique est en cohérence et en lien fort avec notre Plan d'engagement climatique Lyon 2030.

Pour partager un chiffre concrètement dans le 8^e, la mise en place de l'éclairage par détection gradation et le rétrofitage LED permettent d'économiser annuellement 222 000 kWh.

Enfin, je voudrais évoquer le fait que ce nouveau Plan Lumière est aussi l'occasion d'affirmer la dimension poétique de la mise en lumière, les reflets des lumières dans les fleuves, les fenêtres éclairées des logements comme d'émouvants signes de présence et de chaleur humaine.

En conclusion, je fais le pari que nous saurons considérer le paysage nocturne comme un bien commun, allier sobriété énergétique, respect du vivant et affirmation de la dimension poétique et patrimoniale de ce Plan Lumière. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci. Y a-t-il d'autres questions, remarques ? (*Aucune*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Je passe donc cette fois-ci la parole à Chrystel BERTRAND pour la cour de l'école Charles Péguy.

NPC 3307 - NPA 5000 École élémentaire Charles Péguy - Cours nature - 65 boulevard des États-Unis, à Lyon 8^e - Opération n° 08016525 - Lancement des travaux, et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2021-3, programme n°00006

Mme BERTRAND. - Monsieur le Maire, chers collègues, bonsoir.

Cette ville à hauteur d'enfant pour laquelle nous œuvrons bientôt depuis trois ans comporte le programme de végétalisation des cours d'école, autrement appelées les cours nature.

Je suis extrêmement fière ce soir de porter cette délibération qui va lancer les travaux dans la cour de l'école Charles Péguy, au cœur du quartier des États-Unis.

Ce nouvel aménagement a fait l'objet d'une concertation auprès des enfants et du personnel éducatif de l'école. Ce sont 487 000 € qui seront alloués pour offrir 800 m² de sol naturel désimperméabilisé – soit 35 % de la surface – à nos chers écoliers, afin qu'ils aient non seulement un contact quotidien avec la nature dès le plus jeune âge, mais aussi un formidable support pédagogique pour étudier la nature et le cycle de l'eau.

Cette cour nature avec ses espaces inclusifs et apaisés permettra aussi de diversifier les usages et pratiques. Elle offrira à chacun et chacune un espace où trouver sa place et son activité.

Cette cour nature permettra enfin de participer au développement de la nature en ville et de répondre aux enjeux du changement climatique avec plantations, essentiellement de cépées et arbustes en ce qui concerne Charles Péguy. Elle accompagnera alors la végétalisation déjà existante dans la rue des Enfants devant l'entrée de la maternelle.

Nous avons établi des priorités parmi les écoles de notre arrondissement et avons souhaité que la première école soit une école du quartier des États-Unis, et que Charles Péguy soit la première à bénéficier de cet ambitieux aménagement, parce que la direction attend depuis de nombreuses années que le sol accidentogène de cette cour soit rénové.

Je vous demande donc de bien vouloir adopter cette délibération.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? Madame BACHA-HIMEUR.

Mme BACHA-HIMEUR. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Évidemment, on se réjouit de cette délibération et nous allons voter favorablement cette délib'.

Juste une petite digression, c'est pour parler de nos enfants. La ville à hauteur d'enfants, c'est très bien, et évidemment cette enveloppe est importante et nous allons la voter. En revanche, il faut savoir que ces enfants de l'école Charles Péguy vont ensuite aller au collège Alice Guy, et ce collège a été classé parmi les derniers de notre académie du Rhône. Il faut peut-être s'inquiéter aussi de l'éducation que nous donnons à nos enfants et voir comment on peut travailler collectivement, parce que nous sommes tous responsables de ces jeunes, de ces enfants à la poursuite de leurs études.

C'est pour ça que je vous dis qu'il faut évidemment travailler le sol et l'imperméabilité, la végétalisation, mais aussi travailler ensemble sur l'éducation de ces enfants et trouver des systèmes qui nous permettent aussi d'avoir un collège qui ne soit pas classé dernier de l'académie. Merci.

M. LE MAIRE. - Très bien. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Non.

Les collègues n'étant pas de la responsabilité de la Ville et de l'arrondissement, même si je partage le fait de travailler sur les collèges, et on l'a fait au niveau des écoles avec l'ex PEDT, projet de territoire maintenant, mais oui, j'entends bien qu'il y a, y compris autour de la table, certains élus de la Métropole qui peuvent se faire le relais de ce souci que l'on peut avoir au niveau de l'arrondissement vis-à-vis de nos collègues, et pas seulement Alice Guy d'ailleurs.

Je mets donc aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

Madame BERTRAND, je vous laisse la parole pour les actions en faveur de la Gestion citoyenne de la nature en ville.

NPC 3105 - NPA 5025 Développement des actions en faveur de la Gestion citoyenne de la nature en ville : jardins de rue, chantiers participatifs, co-gestion - Mise en place d'une convention de bénévolat

Mme BERTRAND. - Chers collègues.

À partir d'aujourd'hui, tout le monde pourra planter massivement et gérer la transplantation de la ville. Notre programme est ambitieux en termes de végétalisation mais aussi de participation citoyenne. Il ne s'agit plus seulement de faire *pour*, mais de faire *avec* les habitants. Cette belle délibération nous permet d'étendre la participation citoyenne sur des actions de végétalisation et de biodiversité dans la ville, qui seront cadrées par des conventions et développées sous trois formes.

Tout d'abord, les chantiers participatifs, c'est-à-dire des actions ponctuelles qui permettent de simplifier et donc amplifier les démarches sur la ville, avec une convention entre la DBNV, la Direction de la Biodiversité et de la Nature en Ville, et l'association ou bien le collectif d'habitants qui souhaite monter un chantier, comme par exemple des plantations, la création d'une mare ou autres.

Deuxième forme, une cogestion entre habitants et habitantes et/ou associations et la DBNV sur des actions ponctuelles ou à plus long terme sur des espaces comme les vergers. Ils restent bien évidemment des lieux publics et accessibles à toutes et tous, mais leur gestion peut être partagée entre les services et les collectifs d'habitants et habitantes en collaboration par exemple sur la plantation, la taille ou encore les récoltes.

Troisième forme, la gestion cédée complètement aux habitants, donc des actions sur le long terme, c'est dans ce cadre que rentrent les jardins de rue aujourd'hui amplifiés, les jardins partagés, les jardins ouvriers, mais aussi des terrains qui pourraient servir demain à faire de l'agriculture urbaine ou encore une parcelle végétalisée.

C'est donc un changement de paradigme au profit d'une plus grande implication des habitants.

Je vous demande donc de bien vouloir adopter cette délibération.

M. LE MAIRE. - Merci. Y a-t-il des questions, remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Madame BERTRAND, je vous laisse la parole pour la délibération concernant le développement et l'animation des jardins citoyens et partagés.

NPC 2957 - NPA 5092 Programmation financière 2023 au titre du développement et de l'animation des jardins citoyens et partagés et des initiatives d'agriculture urbaine - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant de 83 550 €

Mme BERTRAND. - Chers collègues.

C'est une délibération classique et annuelle pour un montant, cette année, global de 83 550 € à l'échelle de la Ville de Lyon, dont 22 300 € pour le 8^e.

Je ne rappellerai jamais assez l'importance de ces jardins partagés pour les bienfaits qu'ils apportent : refuges de biodiversité, intégration dans la trame verte, vecteurs de lien social et aussi production vivrière non négligeable.

Nos jardins partagés du 8^e ont répondu à l'appel à projets annuel avec un nouveau projet, cette année, nommé « les Mains dans la terre », mené par le centre social Gisèle Halimi.

Je vous propose donc d'adopter cette délibération.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Et la dernière, Madame BERTRAND, concernant la nature en ville, l'approbation de la convention entre la Ville de Lyon et la LPO.

NPC 3191 - NPA 5149 Approbation de la convention entre la Ville de Lyon et la Ligue de Protection des Oiseaux pour le suivi de la biodiversité et l'accompagnement à la végétalisation dans les cimetières lyonnais

Mme BERTRAND. - Chers collègues.

En lien avec notre programme de renaturation des cimetières, il s'agit ici d'approuver la convention entre Ville de Lyon et LPO, Ligue de Protection des Oiseaux, pour le suivi de la biodiversité et l'accompagnement à la végétalisation dans les cimetières.

Pour les cimetières de Loyasse et de la Guillotière, c'est un renouvellement de convention, mais cette délibération va beaucoup plus loin dans la labellisation de tous les cimetières de la Ville de Lyon, donc seront intégrés la Croix-Rousse et le cimetière de Saint-Rambert. Celui du 8^e a été labellisé refuge LPO en 2021.

La LPO accompagne donc la Direction des Cimetières dans les aménagements, les plantations favorisant la biodiversité. Une mare a ainsi été réalisée accueillant faune et flore aquatique. L'année dernière, un *hibernaculum* a fait l'objet d'un chantier participatif. Et tout récemment, deux haies sèches sont venues agrémenter ce havre de biodiversité. Une collaboration interne a même été mise en place avec le pôle Développement durable de la Ville de Lyon et a donné lieu aux premiers inventaires de la faune, de la flore des prairies, « Florilèges », à un inventaire papillon, « Propage », en lien avec divers organismes comme Plante & Cité, Vigie-Nature et même le Muséum national d'Histoire naturelle pour la collecte des données. De plus, de nombreuses plantations mellifères ont été réalisées très récemment.

Je me permets ici de saluer le travail professionnel et l'enthousiasme de M. BUNDINO au sein du cimetière de la Guillotière.

Je vous propose alors de voter la reconduction de cette convention.

M. LE MAIRE. - Y a-t-il des questions, remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Nous passons au volet Jeunesse et Sport. Monsieur PESCHE, je vous passe la parole pour la délibération concernant Re Lyon Nous.

Jeunesse et Sport

NPC 3149 - NPA 4028 Re Lyon Nous 2023 - Mise à disposition de locaux - Approbation de conventions

NPC 3147 - NPA 4523 Re Lyon Nous 2023 - Financement et partenariat privés - Conventions de mécénat et partenariat

M. PESCHE. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire. Bonjour, chers collègues.

Alors je vais présenter en même temps les deux premières délibérations relatives à Re Lyon Nous édition 2023.

Ce sont des délibérations qui vont traiter de la huitième édition de Re Lyon Nous, qui pour la première fois, vont se passer dans notre arrondissement. Et je dois dire que c'est une très grande satisfaction, je pense, pour l'ensemble de l'arrondissement et des acteurs sportifs et des élus d'accueillir cet événement dans le 8^e arrondissement, qui va se retrouver du coup au cœur de la ville de Lyon pendant au moins toute cette journée. Ce sera le dimanche 11 juin 2023, et nous accueillerons – on espère – autour de 5 000 personnes sur deux parcours qui mêlent à la fois activités sportives, activités ludiques tournées vers les familles, et qui vont permettre du coup de parcourir une partie de notre arrondissement.

C'est un moment fort puisqu'à partir de six ans et sans limite d'âge – on espère qu'il y aura beaucoup de seniors –, on pourra découvrir notre arrondissement, son patrimoine, ses différents quartiers. Alors, il y a deux parcours de 6 km, un de 12, on en dira un peu plus dans quelques temps, il s'agit d'agir en équipe pour résoudre une énigme, et donc en cela on va retrouver le côté ludique, c'est qu'il y a un petit côté détective sur l'ensemble de cette journée.

Donc, on mélange sport, culture, activités physiques et ludiques dans une démarche ancrée dans l'écoresponsabilité et ancrée aussi simplement dans le sport.

Alors, les deux délibérations qui vous sont proposées. La première traite de la mise à disposition de locaux car les parcours vont notamment passer au niveau de la Fondation Richard, au niveau du lycée La Martinière Monplaisir et au niveau de la Maison de la Danse. Et donc, vous avez devant vous des conventions pour permettre de contractualiser ces passages avec ces différents partenaires.

La deuxième délibération traite, elle, des conventions de mécénat et de partenariat. Je précise que c'est une animation qui est proposée et portée exclusivement par la Ville de Lyon, pour autant elle nécessite des mécènes et donc on est notamment soutenus par le Crédit Agricole, Radio Scoop, BFM Lyon, Pathé Lyon, la Maison de la Danse, Andros, mais également par la société Citizen Kid. Et donc, vous avez les conventions de partenariat qui vous sont proposées au vote ce soir.

Donc, chers collègues, si vous l'agréez, je vous invite à voter favorablement pour ces deux délibérations. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci. Alors nous allons déjà nous concentrer sur la première, la 3149. Y a-t-il des remarques, questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité.

Et donc rendez-vous à toutes et à tous le 11 juin, chacune et chacun sera la bienvenue.

Je passe à la 3147 concernant toujours Re Lyon Nous sur le financement et partenariat privés. Y a-t-il des questions, remarques ? Non.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Je vous laisse la parole, Monsieur PESCHE, pour l'approbation du règlement intérieur des Accueils de mineurs « Offre de loisirs municipale ».

NPC 3238 - NPA 4572 Approbation du règlement intérieur des Accueils de mineurs « Offre de loisirs municipale »

M. PESCHE. - Cette évolution du règlement intérieur de l'Accueil de mineurs « Offre de loisirs municipale », comme vous le savez, la Direction des Sports porte par l'intermédiaire de son service Animation sportive, s'est vue confier le pilotage du projet qui a fusionné en un seul dispositif unique pour la saison estivale, des deux dispositifs qui coexistaient jusqu'à présent, notamment Divertisport qui était porté par la Direction des Sports et les Ateliers de l'été qui étaient portés par la Direction de l'Éducation.

Aussi, cela demande notamment à revoir ce règlement, et donc pour le bon fonctionnement de cet accueil, un règlement intérieur pour l'offre municipale est proposé. Il s'appuie sur le règlement intérieur de Divertisport qui a été modifié déjà en 2020, et il doit faire l'objet du coup de quelques modifications que

vous avez dans la délibération. Notamment, ces modifications visent à intégrer les jeunes de moins de six ans sur l'ensemble des modalités du règlement. Il vise également à préciser les modalités d'affichage, notamment des centres qui accueilleront ces activités. Il précise également les caractéristiques de l'encadrement, notamment pour les enfants de moins de six ans. Et il va enfin, préciser que les arrivées et départs du centre pour les enfants de moins de six ans ne sont pas autorisés s'ils ne sont pas accompagnés.

Vous avez l'ensemble du règlement présenté dans la délibération. Je vous invite du coup à voter ce nouveau règlement intérieur pour ces activités de cet été. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Et je vous laisse la parole pour l'attribution d'un mandat de maîtrise d'ouvrage concernant la réalisation de travaux et pour ce qui nous concerne, la couverture des courts de tennis du complexe Saez.

NPC 3182 - NPA 4728 Attribution d'un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la rénovation de 3 établissements sportifs - Approbation de la convention de maîtrise d'ouvrage - Lancement des opérations n° 03039002 « Gymnase Lamy - Travaux de rénovation », n° 08049002 « Complexe sportif Saez - Travaux de rénovation », et n° 09073001 « Stade des Deux Amants - Travaux de rénovation des vestiaires » - Affectation d'une partie de l'AP 2021-1, programme n° 200004 et de l'AP 2021-4, programme n° 00004

M. PESCHE. – Donc, vous avez présenté l'objet de la délibération.

Je voudrais revenir un petit peu sur ce projet de couverture des terrains de tennis de Saez. C'est un projet qui vise la couverture des deux terrains de tennis, mais également la construction d'un espace vie. Il est aujourd'hui budgétisé à 1,5 M€, 1 475 000 pour être précis. Il s'agit ici de donner mandat de maîtrise d'œuvre à la société anonyme d'habitations à loyer modéré pour l'action sociale, donc la SAHLMAS, en raison de ses capacités à porter ce projet au nom de la Ville de Lyon.

Alors, je voudrais souligner l'intérêt quand même et l'importance de cette opération. Vous le savez, notre arrondissement est largement sous-doté en infrastructures de tennis puisqu'on a deux courts extérieurs pour nos 90 000 habitants. Et donc, par là même on vise à augmenter qualitativement l'offre pour les usagers du tennis. Alors, bien entendu, le club qui aujourd'hui occupe ce site – donc le Tennis Club de Lyon 8 – , qui a un projet sportif et associatif assez remarquable, mais également pour l'ensemble des habitants du 8^e et de Mermoz, notamment ce site accueille également des pratiques de sport dans la ville, des scolaires, etc., qui viennent utiliser ces courts aujourd'hui.

Donc en investissant ainsi sur ce site de Mermoz Nord, on le replace aussi au cœur de la cité, on montre l'intérêt de l'ensemble des Lyonnais à voir le sport grandir dans sa diversité et à voir ce quartier accueillir de nouveaux équipements de qualité. C'est, je pense, à la fois un projet important pour le mandat qui est largement porté par l'ensemble de la majorité et qui répond à énormément d'attentes dans le quartier et dans le 8^e arrondissement. On va montrer aussi, par cet investissement, l'importance qu'on attache à ce quartier de Mermoz qui est en pleine rénovation pour ce qui est Mermoz Sud, mais qui attend aussi des investissements importants pour Mermoz Nord.

Je vous remercie, chers collègues, de voter cette approbation de mandat pour la maîtrise d'œuvre de la rénovation de ces terrains de tennis. Merci.

M. LE MAIRE. - Merci. Avant de passer au vote je vous informe que je me déporte sur cette délibération au même titre que Samira BACHA-HIMEUR, que Laura FERRARI et que Sandrine RUNEL.

Y a-t-il des questions et des remarques ? Monsieur COHADE.

M. COHADE. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Juste une petite précision sur ce dossier. Bien entendu, nous voterons. Dans le projet sportif à l'époque du Tennis Club de Lyon 8^e, il était aussi évoqué la création de terrains complémentaires sur un autre site. Est-ce que ceci est toujours d'actualité ou est-ce que le projet a changé ?

M. LE MAIRE. - Monsieur PESCHE.

M. PESCHE. – Alors, ça fait partie des projets portés par l'association Tennis Club Lyon 8 qui pour le moment ne sont pas retenus, en tout cas par notre exécutif. Le projet qui a été retenu dans le cadre de ce mandat, c'est bien la couverture des courts de tennis. Il n'a jamais été question jusqu'à présent, en tout cas au niveau de la Ville de Lyon, d'aller au-delà, mais je partage le souhait en tout cas qu'il y a un vrai déficit d'équipements liés au tennis sur l'arrondissement pour un club qui est à très haut niveau de saturation en termes de jeu et de pression sur ses courts.

M. LE MAIRE. - Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)
Déport de Mme BACHA-HIMEUR, Mme Laura FERRARI, Mme RUNEL, M. BERZANE.
Je vous remercie.

Alors, Monsieur PESCHE, je vous laisse la parole pour la délibération concernant la convention de mise à disposition du gymnase Mado Bonnet.

NPC 2985 - NPA 4789 Approbation de la convention de mise à disposition du Gymnase Mado Bonnet, avec gratuité partielle, situé 20 avenue Paul Santy à Lyon 8^e, à la SAS Lyon ASVEL Féminin

M. PESCHE. - Il s'agit ici de voter le renouvellement et la modification de la convention d'occupation du Gymnase Mado Bonnet, pour une convention qui courra jusqu'au 31 août 2024. Il s'agit par la même de permettre la tenue des entraînements de basket, l'organisation des rencontres pour les compétitions nationales et européennes, l'organisation également d'opérations événementielles ou de partenariats pour la SAS Lyon ASVEL Féminin, notamment dans le cadre de son projet sportif et d'entreprise à but de mission.

Alors, pour rentrer un petit peu dans le détail, la redevance annuelle proposée est de 193 000 € et elle est calculée sur la base du coup de la valeur d'amortissement du bien. Néanmoins, compte tenu des actions d'intérêt général menées par la SAS, et notamment celles sur l'insertion dans le sport, l'éducation, la promotion du sport féminin et le soutien de la Ville au sport de haut niveau, et en particulier ici au sport féminin, une demande de gratuité partielle de la redevance est effectuée et sera présentée en Conseil municipal le 11 mai prochain.

Aussi, il est proposé une redevance qui soit progressive sur les trois saisons : de 73 000 € pour la saison sportive 2021-2022, 95 000 € pour 2022-2023 et 110 000 € pour la saison 2023-2024 ; et donc une gratuité partielle de 152 000 €.

Je voulais saluer les performances du club et leur investissement sur le territoire. Monsieur le Maire, vous en avez dit un mot, je voudrais également rappeler et les remercier à nouveau pour leur présence dimanche, lors de la Fête du Sport, qui a permis également de présenter à l'ensemble des habitants présents cette EuroCup qui était un événement sportivement assez exceptionnel et humainement très fort. En tout cas, on a vu la joie des familles, des licenciés et des clubs présents. C'était vraiment quelque chose de très important à partager. Donc je tiens ici à remercier à nouveau le club pour leur présence sur cette initiative. Merci beaucoup.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? (*Aucune*)
Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)
Adopté à l'unanimité. Merci.

Et je passe la parole à Mme LE DILY pour le volet Éducation-Petite enfance concernant l'acquisition et l'aménagement d'une nouvelle crèche dans le 8^e arrondissement.

Éducation – Petite enfance – Vie étudiante

NPC 3160 - NPA 4674 « Établissement d'accueil du jeune enfant Dumont - Acquisition et aménagement (48 berceaux) » - 19-21 rue Antoine Dumont à Lyon 8^e - Opération n° 08312001 - Lancement des travaux de l'opération, modification de la convention de maîtrise d'ouvrage unique, adaptation du montant de

l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 00002

Mme LE DILY. - Je vais commencer moi-même par saluer le travail de Mme Laura FERRARI parce qu'effectivement, c'était une belle réalisation que l'extension de la crèche des P'tits Gones par un bel espace extérieur. Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, chers habitantes et habitants du 8^e arrondissement.

Nous sommes sollicités, aujourd'hui, pour adopter une nouvelle délibération portant sur la future crèche Dumont, qui se situera aux 19-21 rue Antoine Dumont à Lyon 8^e, création qui est la très bienvenue du fait que l'arrondissement a grand besoin de nouvelles places en crèche.

Après avoir approuvé par délibération intérieure, nous avons approuvé l'acquisition et l'aménagement de cette nouvelle crèche, la maîtrise d'ouvrage par la SEMCODA, l'acquisition en vente en l'état de futur achèvement (VEFA), l'actualisation de l'autorisation de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, il convient pour nous aujourd'hui d'approuver le lancement des travaux de l'opération, l'avenant de la convention de maîtrise d'ouvrage confiée à la SEMCODA portant le montant de l'opération confiée au mandataire à 1 506 000 € toutes dépenses confondues, par rapport au montant initial de 1 310 000 € ; cette augmentation étant due à la réévaluation de l'enveloppe financière en raison de l'inflation des coûts des matériaux, de ceux de l'énergie et de la main-d'œuvre.

Nous devons aussi approuver l'adaptation du montant de l'opération portant ainsi le nouveau montant global de l'opération à 2 616 132 € pour s'élever finalement à 2 932 132 €, financiers et mobiliers inclus.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames, Messieurs, de les adopter. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci. Madame BACHA-HIMEUR.

Mme BACHA-HIMEUR. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

On se réjouit évidemment de l'ouverture de ces 48 berceaux qui ont été initiés sous le précédent mandat, vous l'avez vous-même rappelé, Laura FERRARI était l'Adjointe à la Petite enfance. Il faut aussi saluer le travail effectué par Nicole GAY qui poussait aussi sur tout ce qui est construction sous la précédente mandature.

La question, elle est plutôt sur le nombre de berceaux à l'échelle du territoire parce qu'on le sait, vous l'avez dit vous-même, que nous manquons de berceaux. Est-ce qu'on peut avoir une comptabilité sur le nombre de berceaux, le nombre de demandes à l'instant T ? C'est-à-dire que ces 48 berceaux sont initiés depuis la précédente mandature, et on sait que ces 48 berceaux étaient déjà là pour compenser le faible nombre de places qu'on avait sous la précédente mandature. Donc, si vous pouvez nous faire une comptabilité sur le nombre de demandes, le nombre de berceaux et ceux qui sont à venir sur les trois prochaines années, s'il vous plaît.

Mme LE DILY. - À l'instant T, là immédiatement, je ne suis pas en mesure de le faire mais je pourrai vous transmettre les informations, bien sûr, oui.

M. LE MAIRE. - Merci. D'autres questions, remarques ? (*Aucune*)

Vous avez bien fait de revenir ce soir, Laura FERRARI, quand même. C'était le Conseil qu'il ne fallait pas manquer.

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons au volet culture, Monsieur BONNIEL, pour l'approbation des tarifs du Théâtre des Célestins, qui n'est pas encore dans le 8^e, je préviens.

Culture

NPC 3189 - NPA 4362 Approbation des tarifs de la saison 2023-2024 des Célestins, Théâtre de Lyon

M. BONNIEL. - Non, les Célestins ne sont pas encore dans le 8^e et je vais expliquer effectivement pourquoi cette délibération arrive dans notre arrondissement. En fait, elle arrive dans tous les arrondissements, c'est une décision qui a été prise pour donner l'information à tous les arrondissements concernant les grands équipements et les grandes institutions, pour informer complètement sur ce qui se passe.

Là, ce n'est pas très fun comme délibération puisqu'on a 13 pages de tableaux, il y a une vingtaine de tableaux, 13 pages de tarifs qui concernent les différentes prestations des Célestins, parce qu'il y a bien sûr toute la question de la billetterie et elle est déjà très complexe entre la grande salle, la Célestine, les autres locaux mis à disposition, et puis les tarifs selon les catégories d'âge, etc. Mais il y a aussi les espaces qui sont loués à des associations, loués à des entreprises. Il y en a donc, comme ça, toute une série – si vous avez regardé la délibération –, donc qui sont extrêmement précis et détaillés.

Lors de la présentation en Commission culture, le directeur des Affaires Culturelles a précisé que malgré tout, il y avait très peu de changements par rapport à l'année précédente, en hausse ou en baisse, on est sensiblement sur les mêmes valeurs de prestation des Célestins.

Donc, on va approuver, enfin je vous demande d'approuver cette délibération.

M. LE MAIRE. - Merci. Y a-t-il des questions, des remarques ?

M. BONNIEL. - J'anticipais un peu.

M. LE MAIRE. - Oui, Madame BACHA-HIMEUR.

Mme BACHA-HIMEUR. - C'est très bien présenté, Monsieur l'Adjoint. Effectivement, en Commission Culture on s'est aperçus qu'il n'y a absolument aucune augmentation par rapport aux années précédentes. C'est juste une formalité donc évidemment, nous allons voter favorablement.

M. LE MAIRE. - Merci.

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Monsieur BONNIEL, je vous laisse la parole pour l'attribution d'une subvention pour le programme « Tout l'monde dehors ! ».

NPC 3141 - NPA 4402 Attribution de subventions pour la programmation « Tout l'monde dehors ! » 2023 - Approbation de conventions

M. BONNIEL. – Oui, donc « Tout l'monde dehors ! » revient chaque été depuis bientôt 20 ans, et donc cette année, les représentations qui auront lieu dans les arrondissements se dérouleront du 4 juillet jusqu'à la fin du mois d'août. Initialement, il était prévu le 7 juillet, c'est le début des vacances scolaires, mais un certain nombre d'équipes artistiques et d'équipes culturelles ont fait remarquer que les événements ne permettraient pas par exemple aux scolaires de bénéficier d'ores et déjà de certaines prestations ou représentations.

Comme vous le connaissez, la programmation de « Tout l'monde dehors ! », c'est une programmation artistique diversifiée gratuite qui met en avant autant que possible les talents des acteurs culturels de la ville et de l'agglomération, c'est favoriser la convivialité, favoriser la rencontre, mettre en valeur les territoires.

Il y a eu, cette année, 208 candidatures d'équipes artistiques et 77 projets ont été retenus dans ce panel de 208 candidatures, et ces 77 projets représentent environ 150 événements puisque certains projets concernaient plusieurs dates. Et on va le voir en ce qui concerne les événements qui vont se dérouler dans le 8^e arrondissement.

Ça permet aussi de conforter l'emploi artistique qui depuis le COVID a été sérieusement malmené, puisque 630 cachets artistiques ou techniques vont être délivrés à l'occasion de ces événements « Tout l'monde dehors ! ».

Et pour finir sur une présentation globale, les événements proposés ont un impact écologique faible, peu d'installations coûteuses en énergie, en matériaux, au maximum une mutualisation des moyens et peu de déchets générés.

Alors, chaque arrondissement bénéficie en quelque sorte d'un droit de tirage de 20 000 € et donc, à partir de là, il y a un travail qui se fait entre la Direction des Événements et de l'Animation, et la DAC et nous-mêmes, les adjoints d'arrondissement, pour définir parmi les 208 candidatures celles que nous retenons. Toutes ne le demandent pas mais une bonne partie demande à être dans l'ensemble des arrondissements, et puis il y en a d'autres qui se spécialisent sur tel ou tel arrondissement, en fonction des proximités, des rapports qu'ils ont avec les habitants et les acteurs du territoire.

Donc, pour ce qui nous concerne, nous, dans le 8^e arrondissement, nous avons des événements qui sont la reproduction de choses qui ont été déjà choisies les années précédentes. Je pense au Jazz sur la route de Vienne, c'est la troisième édition et c'est un des exemples des événements qui vont se dérouler avant la période qui était initialement prévue des congés, pour permettre justement aux enfants de l'école Anne Sylvestre, avec les enseignants du Conservatoire, d'intervenir dans le premier événement du 4 juillet. De même, nous avons pour la deuxième année la Brise de la Pastille qui réunit un grand nombre d'acteurs, c'est l'ancienne fête du 13-14 juillet, mais cette année, le 13 juillet n'était pas disponible parce que la place du marché du 8 mai c'était un samedi, donc ce n'était pas possible de le faire. Donc, il a été décidé collectivement de le faire le 7 juillet. Il y aura, bien sûr, pour clore cet événement, le feu d'artifice dont nous avons repris l'année dernière j'allais dire la tradition.

Sinon, j'attire aussi votre attention sur une innovation cette année, c'est la compagnie Acte qu'on connaît bien puisqu'elle est implantée dans le 8^e arrondissement, rue des Hérಿದೆaux, donc la compagnie d'Annick CHARLOT, qui va tester un nouveau spectacle qui s'appelle « Sorcières ». Le nom, à mon avis, est assez explicite sur le propos qui peut être tenu par la compagnie d'Annick CHARLOT. Donc ça se déroulera le 25 août au Clos Layat, après une semaine de travail impliquant non seulement, bien sûr, des danseurs et des danseuses – surtout les danseuses –, mais aussi une quinzaine d'habitants qui seront mobilisés. Nous avons procédé, il y a quelques jours, au repérage des différents lieux dans le Clos Layat où pourra se dérouler cette représentation.

Et puis, il y aura pour la première fois cette année, depuis trois ans en tout cas, un spectacle jeune public porté par la MJC de Monplaisir pour les enfants. Donc ça aura lieu le 12 juillet.

Et puis, bien sûr – mais c'est parce qu'elle n'est pas dans notre financement d'arrondissement parce que c'est un événement hors arrondissement –, il y aura à nouveau Acordanse qui sera toujours porté par la MJC Laënnec-Mermoz et qui aura lieu cette année les 5 et 6 juillet, toujours sur la place Latarget, comme la tradition l'a finalement imposé au fil du temps.

Voilà ce que l'on peut dire des subventions pour la programmation « Tout l'monde dehors ! » de 2023 que je vous demande d'approuver.

M. LE MAIRE. - Merci, Monsieur BONNIEL. Y a-t-il des questions, remarques ? Ça vous a passionné, Monsieur AUZAL, j'ai bien vu. Madame BACHA-HIMEUR.

Mme BACHA-HIMEUR. - Comme chaque année, on se félicite, « Tout l'monde dehors ! » c'est un événement qui est plébiscité par tous nos administrés et on est bien contents que l'enveloppe d'Acordanse n'entre pas dans notre enveloppe « Tout l'monde dehors ! », ce qui nous permet d'avoir dans le 8^e cette richesse culturelle.

Et juste pour faire un petit clin d'œil au même Conseil qu'on a eu l'année dernière, on est très contents que le feu d'artifice reste finalement dans notre arrondissement. Il a fallu qu'on se batte et on est contents que vous l'ayez intégré, et c'est comme ça qu'on travaille ensemble. Et merci, Monsieur le Maire, d'avoir remis ce feu d'artifice dans l'enveloppe globale pour « Tout l'monde dehors ! ».

M. LE MAIRE. - Merci.

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Et, Monsieur BONNIEL, je vous repasse la parole pour l'approbation d'une convention avec la compagnie d'artistes qui va faire la fresque du Théâtre Le Ciel.

NPC 3144 - NPA 4410 Approbation d'une convention tripartite d'occupation temporaire et gratuite du domaine public et de cession des droits d'auteurs établie entre la Ville de Lyon, l'association Le Ciel et les artistes Jonathan SCHENA et Joana JOUBERT, aussi appelés Tank & Popek, pour la réalisation d'une fresque sur les murs Sud et Est du Théâtre Le Ciel au 22 rue du Commandant-Pégout à Lyon 8^e

M. BONNIEL. - Donc, il s'agit d'une convention tripartite d'occupation temporaire et gratuite du domaine public parce qu'il s'agit en fait, de permettre à la compagnie Le Ciel de réaliser une fresque, un mur peint en fait, si on veut être un peu plus précis, un mur peint sur le mur Sud et le mur Est de l'établissement de la rue du Commandant Pégout. Ça faisait partie de la réponse qu'avait envoyée la compagnie Le Ciel à l'appel d'offres, quand il s'est agi de renouveler les occupants du NTH8.

C'est deux artistes, dont le nom d'artiste est Tank & Popek, qui ont été retenus par la compagnie. Donc la convention en fait, prévoit... Puisque là on est à cheval sur de l'art vivant et puis du patrimoine, il y a des dispositions juridiques – et notamment sur la dimension patrimoniale – qui sont extrêmement précises sur quels sont les droits des uns et des autres, les droits de la Ville en tant que propriétaire des murs et puis donc les droits des artistes. Donc, tout cela est précisé dans l'ensemble des articles de la délibération.

Donc, je vous invite à voter pour cette convention d'occupation temporaire des murs du Ciel.

M. LE MAIRE. - Merci. Madame VALLA.

Mme VALLA. – Merci, Monsieur le Maire, collègues, habitantes et habitants du 8^e arrondissement. Comme vous le savez, la compagnie Le Ciel a pris place dans les locaux du NTH8 depuis maintenant plusieurs mois, dans le quartier des États-Unis. Concernant cette convention, en particulier, le projet du duo lyonnais Tank & Popek a été retenu. Nous pouvons les féliciter et espérer qu'ils sauront mettre en avant le savoir-faire lyonnais dans ce quartier historique de notre arrondissement.

La création de cette nouvelle fresque permettra de valoriser le patrimoine riche de ce quartier – comme l'a notamment souligné M. BONNIEL –, mais aussi de l'arrondissement, tout en rappelant les fresques murales du Musée urbain Tony Garnier. Nous savions aussi la volonté du duo de réaliser une fresque inclusive, facile à lire, afin de permettre à tous les habitants et habitantes, qu'ils soient donc en situation de handicap ou non, de pouvoir se retrouver autour de cette fresque qui, nous en sommes certains, sera un élément incontournable du patrimoine de l'arrondissement.

Comme je l'évoquais lors du précédent Conseil, l'attache concernant notre patrimoine historique est fort et représente la fierté de nos concitoyens et concitoyennes, car le théâtre du 8^e est un lieu ancré dans un quartier politique de la ville entre éducation, patrimoine et Histoire et permet à toutes et à tous de se rassembler autour d'une œuvre lors d'une représentation.

Lieu de culture essentiel, nous continuerons d'être attentifs aux projets que la compagnie proposera à l'avenir. C'est avec tout notre soutien, au savoir-faire et au patrimoine lyonnais donc, que Lyon en Commun votera pour cette délibération. Merci de votre écoute.

M. LE MAIRE. - Monsieur BONNIEL.

M. BONNIEL. - Je voudrais ajouter que cette fresque, ce mur peint sera inauguré en même temps que Le Ciel, le 17 juin, donc à l'occasion d'une fête qui va se dérouler à peu près toute la journée, avec l'invitation de plusieurs compagnies pour vraiment lancer les activités artistiques et culturelles du Ciel.

Départ de Mme FERRARI.

M. LE MAIRE. - Et vous y êtes toutes et tous chaleureusement invités, même si ce n'est pas nous qui lançons l'invitation mais Le Ciel. Y a-t-il d'autres questions, remarques ? (*Aucune*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous passons au volet Santé-Social, Madame EL GANNOUNI pour l'approbation d'une convention de groupement de commandes.

Santé – Social

NPC 3244 - NPA 4085 Approbation d'une convention de groupement de commande entre la Ville de Lyon et le CCAS pour l'achat et la maintenance des défibrillateurs

Mme EL GANNOUNI. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, chers habitants et habitantes du 8^e arrondissement.

L'inflation est au cœur des préoccupations des ménages, mais aussi de notre collectivité. Ainsi, dans un souci de réaliser des économies d'échelle, la Ville de Lyon en association avec le CCAS ont décidé de mutualiser leur besoin, en formant un groupement de commande concernant la commande publique pour l'achat et la maintenance des défibrillateurs équipant les établissements recevant du public.

Je vous demande donc de voter favorablement à cette délibération. Je vous remercie.

Départ de M. PELAEZ

M. LE MAIRE. - Merci. Questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Je vous laisse la parole pour la programmation financière au titre du volet santé de la convention territoriale du contrat de ville.

NPC 2956 - NPA 4105 Programmation financière 2023 au titre du volet santé de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015/2023 de l'agglomération lyonnaise - Attribution de subventions de fonctionnement à des structures pour un montant de 263 700 euros

Mme EL GANNOUNI. - Merci, Monsieur le Maire.

Comme on le sait, le nouveau Contrat Local de Santé 2023-2027 a été élaboré avec l'ensemble des acteurs du champ de la santé au sens large, institutionnels, professionnels de santé, associatifs, ainsi qu'avec les habitantes et les habitants de Lyon.

Les subventions allouées dans le cadre de cette délibération concernent plusieurs associations dont deux présentes dans notre arrondissement : l'Association des centres sociaux Santy-Mermoz pour deux subventions d'un montant global de 3 500 €, et l'association EUREQUA MobiSeniors pour un montant de 5 000 €.

Pour mémoire, le montant des subventions allouées en 2022, au titre de la programmation financière du volet santé, était de 257 950 €. En 2023, le montant est à la hausse et il est de 263 700 €.

Je me réjouis que notre Ville et notre exécutif fassent le choix de continuer d'investir dans le champ de la santé. Je vous propose, chers collègues, de soutenir les actions de nos structures locales, en répondant favorablement aux demandes de subventions.

Je profite de la présentation de cette délibération du volet Santé pour vous informer de l'inauguration, en juin, de l'association l'ASSI, Association Services et Soins Infirmiers, située rue professeur Beauvisage. Je vous remercie. Dont la présidente est présente, tout à fait.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? (*Aucune*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Je vous laisse la parole, Madame EL GANNOUNI, pour la subvention aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté.

NPC 3212 - NPA 4206 Subventions aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté pour un montant de 1 241 000 € - Autorisation de signer les conventions de financement pluriannuelles

Mme EL GANNOUNI. - Veuillez m'excuser, je n'ai pas cité la présidente, il s'agit de Jacqueline PSALTOPOULOS ici présente.

Merci, Monsieur le Maire.

Les politiques de solidarité de la Ville de Lyon portées par Sandrine RUNEL, ici présente, sont renforcées en 2023 au travers d'une part, de l'action du Centre Communal d'Action Sociale et l'installation du pôle d'hébergement et de lutte contre le sans-abrisme, mais aussi au travers du soutien à la vie associative qui agit en direction des publics les plus fragiles.

Contrairement à la politique de M. MACRON, notre majorité politique fait le choix de s'engager dans des actions concrètes pour les plus vulnérables, comme la mise à l'abri des enfants lyonnais et leurs familles ou encore des mineurs non accompagnés. En priorisant l'accès aux droits fondamentaux pour toutes et tous, la Ville de Lyon et son CCAS font le choix de protéger les personnes les plus vulnérables en soutenant une vie associative investie. D'une part, par un soutien financier en direction des structures intervenant auprès des publics diversifiés, qui vont à la rencontre des publics les plus marginalisés où le lien est difficile à construire, pour leur apporter des solutions sur le champ de l'alimentation, de l'accueil et de l'accompagnement social. D'autre part, sur l'engagement au travers des conventions pluriannuelles pour cinq associations reconnues pour leur expertise, et je les cite parce qu'elles sont importantes : l'Armée du Salut, le foyer de Notre-Dame des Sans-Abri, Habitat et Humanisme, l'association Lahso et l'association Alynea.

C'est donc sur plusieurs aspects à la fois financiers, opérationnels et institutionnels que la Ville de Lyon mène une politique sociale ambitieuse et cohérente avec ses partenaires privilégiés, en témoigne du reste la dynamique autour de la convention tripartite État-Métropole-Ville de Lyon du sans-abrisme.

Plusieurs associations, comme vous avez pu le constater dans la délibération, ont déposé des demandes de subventions qui nous sont soumises pour l'exercice 2023. Plusieurs sont concernées dans notre arrondissement comme par exemple l'épicerie solidaire mais également à la Croisée des Chemins.

Le montant global de ces subventions correspond à un montant global de 1 241 000 €.

Notre Ville est attachée depuis plusieurs années à venir en aide aux plus vulnérables. Je vous demande donc de voter favorablement à ces demandes de subventions.

M. LE MAIRE. - Merci. Madame BACHA-HIMEUR.

Mme BACHA-HIMEUR. - Je vous remercie, Madame l'Adjointe, pour votre présentation.

Juste pour donner des chiffres et comme j'aime bien les chiffres, vous rappeler un peu les montants qui ont été alloués les années précédentes : le total du montant alloué c'est 1,241 sur cette délibération ; en 2019, nous avons versé 1,399 ; en 2020 : 84, on va dire année COVID donc c'est une année exceptionnelle ; 2021 : 1,429 ; et 2022 : 1,370.

Donc il me semble que nous sommes dans les mêmes enveloppes que les années précédentes parce que Lyon est une ville solidaire et c'est la tradition lyonnaise de soutenir ses associations. Donc nous allons évidemment voter favorablement cette délib'.

M. LE MAIRE. - Merci. Madame RUNEL.

Mme RUNEL. - Je vais me permettre juste un petit complément de réponse.

La subvention et l'ensemble des attributions qui sont proposées dans cette délibération est effectivement de 1 241 000 mais c'est une première enveloppe, et elle sera complétée par une enveloppe de plus de 400 000 €, donc on sera à 1,6 million cette année. C'est un peu plus solidaire que les années d'avant.

M. LE MAIRE. - C'est donc une très bonne nouvelle pour les actions de solidarité.
Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Et je vous laisse la parole pour l'attribution de subventions au titre de la politique du handicap.

NPC 3111 - NPA 4244 Attribution de subventions au titre de la politique du handicap pour un montant de 111 600 € - Exercice 2023

Mme EL GANNOUNI. - Merci, Monsieur le Maire.

La France compte plus de 12 millions de personnes en situation de handicap et près de 8 millions de personnes aidantes. Ces chiffres importants témoignent des enjeux autant que des moyens qui doivent être alloués.

La Ville de Lyon conçoit sa politique du handicap en lien et en concertation avec sa Commission communale d'accessibilité qui rassemble une soixantaine d'associations et de structures locales représentant tous les handicaps. L'engagement de notre Ville passe par une politique de subventions qui visent à soutenir les associations locales œuvrant dans le domaine du handicap.

Je vous propose donc, chers collègues, de répondre favorablement aux demandes de subventions d'un montant de 111 600 €. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Questions, remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Et nous passons au volet Logement – Urbanisme – Politique de la ville. Monsieur AZCUÉ, c'est à vous, pour une garantie à Alliade Habitat.

Logement - Urbanisme – Politique de la Ville

NPC 3423 - NPA 4036 Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant total de 1 434 021 € relatifs à une opération de réhabilitation de 69 logements situés 249-251, Avenue Berthelot et 6-8, rue des Hérಿದೆaux à Lyon 8^e

M. AZCUÉ. – Merci, Monsieur le Maire, chers collègues.

La première délibération, c'est effectivement une garantie d'emprunt à hauteur de 15 % pour Alliade Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant de 1 434 000 € relatifs à des opérations de réhabilitation, 69 logements entre l'avenue Berthelot et la rue des Hérಿದೆaux.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Je vous laisse la parole pour la participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social.

NPC 3992 - NPA 5189 Participation financière de la Ville de Lyon à la production du logement social- Adaptation du montant de l'opération 60059013 « Production de logement social 2021-2026 » - Affectation partielle de l'autorisation de programme 2021-2, programme 00016 - Autorisation de signature de conventions

M. AZCUÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette deuxième délibération s'inscrit dans le Plan de production de logement social Habitat 2021-2026 à hauteur de 9 M€.

Concernant notre arrondissement, ces fonds vont permettre la construction de logements sociaux avec les bailleurs historiques de l'arrondissement – GrandLyon Habitat, Alliade ou encore ICF –, dans le contexte fortement tendu que nous connaissons.

M. LE MAIRE. - Madame BACHA-HIMEUR.

Mme BACHA-HIMEUR. - M. AUZAL veut partir donc il me demande de me taire.

M. LE MAIRE. - Monsieur AUZAL, vous ne pouvez pas priver de la parole un élu de ce Conseil d'arrondissement, enfin.

Mme BACHA-HIMEUR. - En plus, évidemment que nous allons voter favorablement cette délibération.

Mais je suis très surprise de la présentation par M. AZCUÉ de cette délibération qui, en début de mandature, se gargarisait des 6 000 logements que vous alliez faire par an et qui du coup, est un peu plus modeste et plus humble, et c'est très agréable. Je vous remercie.

M. AZCUÉ. - Juste pour dire un mot. Il fallait présenter la politique que nous déclinons et puis on verra les résultats en fin de mandat.

M. LE MAIRE. - Voilà, donc le rendez-vous est pris, je le note.

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Monsieur GIRAULT, je vous passe la parole pour la programmation financière au titre du volet socio-éducatif de la Politique de la ville.

NPC 2961 - NPA 4472 Programmation financière 2023 au titre du volet socio-éducatif de la Politique de la ville - Attribution de subventions à différentes associations pour un montant total de 172 613 €

M. GIRAULT. – Merci, Monsieur le Maire.

Je suis heureux de vous présenter cette délibération et je remercie Stéphanie LÉGER, déléguée à l'Éducation, pour son implication dans cette programmation qui me permet aussi d'introduire, pour la dernière fois, la première des délibérations thématiques Politique de la ville sous ce contrat 2015-2023.

Le nouveau projet éducatif de Lyon constituant le cadre de référence de la politique éducative, il intègre les enjeux de réduction des inégalités territoriales et renouvelle à ce titre le volet Éducation de la convention territoriale de Lyon 2015-2023.

En complément des différentes délibérations approuvant la programmation 2023 de la Politique de la ville, l'enjeu de cette programmation socio-éducative est de consolider, dans les quartiers de la géographie prioritaire, sur les temps de loisirs en dehors de l'école, une offre d'actions éducatives et d'animations socio-éducatives complémentaire et cohérente au bénéfice des enfants et adolescents de 3 à 16 ans et de leurs parents.

Pour le 8^e arrondissement, cela représente trois actions pour un montant de 39 700 €. L'association ACEPP qui intervient sur des temps parents-enfants, avec le bus Ballad'ou, et sur des temps festifs partenariaux autour de la question de la parentalité. C'est l'association Arts et Développement qui fait des ateliers de peinture ou autres expressions plastiques en pied d'immeuble sur États-Unis, Langlet-Santy et Moulin à Vent. C'est aussi Action Sport Éducation qui propose des animations sportives encadrées par des éducateurs pour favoriser le vivre ensemble, la citoyenneté sur le temps périscolaire, le mercredi après-midi, les petites vacances et au début juillet.

Je profite d'avoir la parole pour remercier l'ensemble des adjoints au Maire de Lyon, les élus d'arrondissement, les équipes de la Ville de Lyon, de la Métropole, les associations qui ont participé à cette programmation.

Vous le savez, il s'agit de la dernière année du contrat de ville sous sa forme actuelle. En fin 2022, nous avons initié un travail de bilan avec les structures, les associations, les habitants, et en s'appuyant sur ce bilan, sur les enquêtes Écoute-habitants, nous lançons dès à présent un travail de réécriture des prochains projets de territoire. Il s'agit, sous différentes formes – aller vers, questionnaires, réunions de travail thématique – de réécrire les projets de chaque territoire en tenant compte des avis des habitants et de tous ceux qui travaillent ou animent ces quartiers.

Ce travail nous emmènera jusqu'en juillet, et après les grandes vacances, nous reviendrons avec une version provisoire de chaque projet de territoire pour les soumettre aux habitants.

Le travail d'articulation entre le droit commun et le pas de côté nécessaire que représente la Politique de la ville va bien évidemment continuer à se déployer au travers des thématiques transversales que sont l'éducation, la culture, l'emploi, l'insertion, la sécurité, la jeunesse et le sport.

Je souhaite ainsi que le contrat de ville puisse laisser encore plus de place à l'expérimentation et à l'innovation nécessaires à ces quartiers populaires.

J'aurai l'honneur de clôturer, lors du Conseil municipal de juin, la programmation Lien social, citoyenneté et participation habitante de la Politique de la ville que porte ma délégation et qui marquera symboliquement la transition entre le contrat de ville 2015-2023 et celui de 2024-2030. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Et je passe la parole à M. BONNIEL pour la programmation financière au titre du volet Culture de la Politique de la ville.

NPC 2960 - NPA 4506 Programmation financière 2023 au titre du volet Culture de la Politique de la ville et des projets artistiques et culturels à destination de publics spécifiques - Attribution de subventions à différentes associations pour un montant de 361 600 €

M. BONNIEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis 2020, la Ville de Lyon propose deux appels à projets annuels pour soutenir les projets artistiques et culturels qui s'adressent aux publics spécifiques, et en particulier dans les quartiers politique de la ville.

Ces structures culturelles sont engagées, pour la plupart, dans la Charte de coopération culturelle qui inscrit pleinement le volet émancipation dans la politique culturelle de la Ville de Lyon, pour promouvoir la cohésion sociale, la participation de chacun et de chacune à la vie culturelle de la cité.

Le développement culturel constitue l'un des principaux axes d'intervention tant sur le plan de la géographie prioritaire que sur celui de l'approche thématique, et d'une attention particulière portée aux publics spécifiques.

La programmation financière 2023 s'inscrit dans la reconnaissance et la protection des droits culturels tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de Fribourg.

Et donc, nous allons retrouver ces différentes subventions de manière thématique, une part sur des projets qui sont à destination de publics spécifiques.

Notre arrondissement est concerné par une action particulière et forte qui est le Défilé de la Biennale, puisque la compagnie Chatha, qui est implantée dans notre arrondissement, va présenter un projet qui s'appelle « Super Héros » dans le cadre de ce Défilé de la Biennale, le 10 septembre.

En fait, ce projet s'adresse principalement à un public d'adolescents puisqu'il s'appelle « Super Héros », il fait allusion aux personnages que peuvent adorer et aimer les adolescents, personnages de BD, de mangas, de jeux vidéo, etc.

La compagnie Chatha a réuni environ 250 danseurs dans des ateliers qui se déroulent en ce moment. Et puis, elle a aussi réuni une cinquantaine de personnes pour la confection des costumes, et c'est là aussi déjà en train de se réaliser.

Ont été également intégrées dans le groupe de préparation de ce Défilé de la Biennale qui concerne notre arrondissement trois classes de sixième du collège Mermoz, une classe de seconde du lycée Lumière

et puis des classes qui se situent dans le groupe scolaire Champagnat, dans les monts du Lyonnais, qui sont en partenariat avec le 8^e arrondissement.

Et donc là, c'est une subvention importante de 50 000 € qui est proposée pour ce Défilé de la Biennale.

La deuxième catégorie de projets, c'est ce qui se déroule dans plusieurs QPV, et là nous sommes concernés déjà par le Théâtre du Grabuge parce qu'il renouvelle ses rencontres d'arts participatifs. Le Théâtre du Grabuge a été présent jusqu'en décembre 2022 dans notre arrondissement, mais il continue à promouvoir les projets qu'il avait portés à l'époque, notamment la première production de la troupe au moment du COVID, dans les années 2020-2021. De même, le Festival Cabaret Citoyen qui se déroulait justement le 13 juillet, comme je l'évoquais tout à l'heure.

Autre compagnie qui intervient dans plusieurs arrondissements que nous connaissons bien, c'est la Compagnie du Subterfuge, qui a beaucoup travaillé à Moulin à Vent, qui travaille également sur les États-Unis et qui allie un travail à la fois en photographie et en danse en pied d'immeubles. Donc ils travaillent aussi dans le 5^e arrondissement, c'est la deuxième catégorie.

Et puis la troisième catégorie, c'est ceux qui portent des projets dans un QPV en particulier. Là, je vais vous épargner la liste parce que nous en avons beaucoup, et nous allons retrouver pour partie certaines des actions artistiques et culturelles qui ont déjà été mentionnées tout à l'heure à l'occasion de « Tout l'monde dehors ! ». Je pense à Acordanse et à la Brise de la Pastille, Vents d'images, etc., donc plusieurs des projets déjà subventionnés par « Tout l'monde dehors ! » le sont aussi dans le cadre de cette ligne Culture Politique de la ville. Mais il y a aussi d'autres acteurs, je pense au collectif des Flous furieux qui travaille beaucoup sur le quartier Grand Trou-Moulin à Vent, donc qui sont des photographes. Mais c'est aussi, puisque j'évoquais la troupe 20-21, la troupe a continué après le départ du Théâtre du Grabuge, elle est désormais portée spécifiquement par la MJC Laënnec-Mermoz. Donc ce sont des jeunes qui sont issus de plusieurs QPV, pas forcément seulement ceux du 8^e arrondissement, et qui sont recrutés en service civique et qui, pendant huit mois donc, vont construire un spectacle à partir d'ateliers de pratiques artistiques, d'ateliers de photographie, toute une série d'actions de médiation qui sont faites avec ces jeunes.

Et puis donc, pour terminer – parce qu'on ne les a pas encore cités –, d'autres. Je pense au centre social des États qui porte l'action de l'Orchestre Démos, ou bien à la compagnie La Parole de qui est présente depuis très longtemps à Langlet-Santy et qui organise – je crois que c'est la cinquième fois – un printemps en poésie.

Donc, toutes ces subventions, pas seulement celles du 8^e bien sûr, se montent à une somme de 361 600 € et je vous invite à voter favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE. - Merci. Y a-t-il des questions ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Et je passe la parole à M. LESUEUR pour le Conseil d'architecture.

NPC 3236 - NPA 4983 Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Rhône - Approbation d'une Convention pour la révision de la Charte lyonnaise du ravalement

M. LESUEUR. - Mesdames, Messieurs.

La Ville de Lyon a toujours été attentive à l'entretien des immeubles qui composent la ville. Ceux-ci participent de la qualité de l'espace public, de la préservation et de la mise en valeur du patrimoine, ainsi que du maintien d'un habitat sain et qualitatif.

Dès 2010, la Ville a organisé un rapprochement des acteurs de la filière du ravalement.

En 2012, la Ville de Lyon a mis en place la Charte lyonnaise du ravalement qui avait pour objectif d'améliorer la qualité architecturale et environnementale du parc bâti.

Les différents acteurs sont les suivants : les propriétaires, les entreprises, les architectes et maîtres d'œuvre, les administrations et institutions publiques.

Les contraintes environnementales et la volonté de la Ville de pousser vers une amélioration thermique des bâtiments ont amené à une révision de cette charte. La Ville de Lyon a fait appel au CAUE

du Rhône-Alpes Rhône Métropole pour l'accompagner dans une meilleure maîtrise des projets architecturaux portant plus spécifiquement sur le ravalement des façades lyonnaises.

La réunion des signataires a permis de définir plusieurs objectifs : la recherche systématique d'une amélioration thermique compatible avec la nature des immeubles, la durabilité des ouvrages engagés, l'acceptabilité technique patrimoniale et économique des travaux. Cette prestation est organisée par une convention permettant de définir l'objet, l'organisation, les modalités de mise en œuvre et juridiques.

Le montant de la contribution de la Ville de Lyon pour cette mission est de 8 000 €.

Je vous demande donc d'approuver cette résolution. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci. Y a-t-il des questions, remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Monsieur BÉCART, je vous passe la parole pour la dérogation relative à la saisie des plaques d'immatriculation.

NPC 2893 - NPA 4781 Dérogation relative à la saisie des plaques d'immatriculation dans le cadre du stationnement payant sur voirie

M. BÉCART. - Bonsoir, chers collègues.

Cette délibération vise à acter la nécessité pour la Ville de Lyon, dans le cadre de ses missions de contrôle du stationnement, de collecter les numéros d'immatriculation des véhicules concernés (automobiles, scooters, motos, etc.) et d'écarter le droit d'opposition des usagers à la collecte de ce numéro d'immatriculation, dans le cadre de ses missions de contrôle du stationnement.

En effet, cette donnée est nécessaire à la qualité du contrôle du stationnement payant gênant, très gênant ou encore abusif, contrôle que nous souhaitons renforcer afin, notamment, d'améliorer la disponibilité de l'offre de stationnement automobile publique en voirie, ou encore de faire respecter le partage de la rue et lutter contre le stationnement sauvage.

En 2022, à Lyon 8^e, ce sont ainsi plus de 7 000 PV pour infraction au stationnement qui ont été dressés par la police municipale, dont 32 % pour stationnement sur trottoir et 26 % pour stationnement sur voie réservée aux bus ou aux cyclistes.

Rappelons enfin que le produit des amendes et du stationnement payant sert à financer l'amélioration des transports collectifs et des opérations d'aménagement de voirie destinées à faciliter la marche, l'usage du vélo ou encore à mettre aux normes d'accessibilité.

Naturellement, chers collègues, je vous propose donc d'approuver cette décision d'intérêt général.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? M. AUZAL, M. COHADE.

M. COHADE. - On n'aime pas la création de fichiers.

M. LE MAIRE. - Très bien.

Adopté à la majorité.

Madame PERRIN, je passe au volet Économie - Emploi et je vous passe la parole pour les subventions aux associations de commerçants.

Économie - Emploi

NPC 3198 - NPA 4817 Illuminations 2022 attribution de subventions complémentaires pour un montant de 10 737 €

Mme PERRIN. - Mesdames, Messieurs, chers collègues.

La délibération suivante porte sur le réajustement du montant subventionné par la Ville de Lyon auprès des associations de commerçants lyonnaises au titre des illuminations 2022.

Une première partie du montant avait été versée en novembre 2022, qui ne représentait pas exactement 50 % du budget d'illumination des associations. Il s'agit donc là de verser la différence. Cette différence s'établit à 10 737 € pour l'ensemble de la ville et à 486 € pour l'UCAM.

Et si vous êtes donc d'accord avec ce versement complémentaire, je vous invite à voter favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE. - Questions, remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Et je vous laisse la parole pour la distribution de subventions à quatre épiceries sociales et solidaires.

NPC 3193 - NPA 4826 Attribution de subventions à quatre épiceries sociales et solidaires pour leurs actions en faveur de la lutte contre la précarité alimentaire et l'accès pour tous à une alimentation saine et durable

Mme PERRIN. - Je vous remercie.

Je vais profiter de cette délibération pour vous transmettre quelques informations sur les commerces alimentaires bio en France puis à Lyon, issues de la dernière étude de consommation 2022 et du baromètre bio 2022.

En 2022, 224 magasins bio ont fermé en France en raison d'une baisse du nombre de clients contre 111 ouvertures. De janvier à février 2023, pour six ouvertures on compte 19 fermetures au niveau national. Pour l'enseigne Biocoop, par exemple, il s'agit d'une quarantaine de magasins au niveau national qui ont fermé. Sur Lyon et dans la périphérie lyonnaise, cela a concerné de grandes enseignes comme des petites épiceries locales. Je peux parler du Naturalia de Victor Hugo, du Comptoir de la bio à Jet d'Eau mais également des épiceries Mamie Marie, Vrac'n Roll, À la Source et d'autres encore.

En moyenne, le chiffre d'affaires des distributeurs bio recule de 12 % sur l'année avec des causes évidentes : le retour à l'achat loisir post COVID mais surtout, l'inflation et la baisse pouvoir d'achat.

Évidemment, dans ce contexte, les épiceries solidaires, relais des produits bio vers les personnes à moindres revenus et portant un modèle économique éthique, ne se portent pas mieux que les autres. Les familles fragilisées qu'elles accompagnent sont de plus en plus nombreuses, passant de 1 580 en 2022 à 1 720 pour l'instant en 2023, soit 9 % d'augmentation.

Face à l'inflation des produits d'hypermarché à hauteur de 14,5 % constatée en rayon, au lieu des 6 % réels, et imposée par des méga producteurs agroalimentaires, face à l'ouverture de nouvelles enseignes alimentaires portées par de grands groupes aux reins solides et à la communication forte que je ne citerai donc pas, face aux incohérences du bio de supermarché sous trois couches de plastique ou venant de l'autre côté de l'Atlantique, il nous semble que soutenir le local, le bio de proximité, les courses de nécessité mais de qualité à des tarifs adaptables à chacun, est une fois de plus la bonne décision.

Comme pour l'année précédente, nous vous proposons donc de voter favorablement pour l'appui financier de la Ville de Lyon vers quatre épiceries sociales et solidaires : Passerelle d'Eau de Robec, L'Olivier des Sages, Épicentre et Épi c'est bon ou l'association À la Croisée des Chemins, pour des montants respectifs de 9 000, 5 000, 7 000 et 2 000 €.

Et avant de rendre la parole, je souhaiterais dire un mot pour la mémoire de Zohra FERHAT, directrice de l'association L'Oliviers des Sages qui nous a quittés ce 29 avril 2023. L'Olivier des Sages comprend une épicerie solidaire mais aussi un k-fé solidaire, le K-fé Philippe Jeantet. Luttant contre l'isolement des personnes âgées et notamment issues de l'immigration, c'est un lieu d'aide à l'accès aux droits, aux soins et à la lutte contre l'illectronisme des seniors et des personnes isolées, un lieu qui promouvait aussi la collocation senior, un lieu qui savait remercier les anciens. Mes pensées vont à sa

famille et tous ses proches et aux nombreuses personnes qu'elle a aidées directement ou non ces dernières années. Je vous remercie.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? (*Aucune*)

Je mets aux voix. Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Et je vous repasse la parole pour l'attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets d'alimentation durable.

NPC 3195 - NPA 4853 Attribution de subventions dans le cadre de l'appel à projets alimentation durable pour un montant total de 64 000 €

Mme PERRIN. - Je vous remercie.

Dans la continuité de la délibération précédente, je vous présente le résultat de l'appel à projets alimentation durable 2023 qui proposait de soutenir les projets contribuant à un système alimentaire inclusif de qualité, en circuit court.

Devant répondre à un des trois axes proposés par l'appel à projets – soit l'aide à l'ouverture et l'accompagnement d'espaces dédiés à l'alimentation solidaire et durable ; l'aide à l'accessibilité à toutes et tous à une nourriture de qualité et durable, plus particulièrement dans les quartiers politique de la ville ; et l'aide à l'émergence de la filière alimentaire bio durable et zéro déchet –, 11 porteurs de projets ont été retenus pour une subvention totale de 64 000 €, soit 4 500 € de plus que l'an passé.

Parmi eux notons Récup et Gamelles, le réseau de restos antigaspi et solidaires du 8^e ainsi que son partenaire VRAC, notamment pour la MESA, que je vous invite toutes et tous à découvrir si ce n'est pas déjà fait pour la qualité de leurs menus, la sympathie de leur accueil et la grande qualité de leur action dans nos quartiers.

Je vous invite donc à voter favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Et je vous repasse la parole pour la programmation financière 2023 au titre de la politique Emploi et Insertion professionnelle.

NPC 2955 - NPA 4917 Programmation financière 2023 au titre de la politique emploi et insertion professionnelle - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes structures pour un montant total de 513 560 €

Mme PERRIN. - Je vous remercie.

Comme pour les années précédentes, il s'agit de valider le financement d'actions d'aide au retour à l'emploi portées par des structures associatives et s'intégrant dans l'un des cinq axes prioritaires de la programmation Emploi-Insertion de la Ville de Lyon. Ces cinq axes demeurent inchangés : l'aller vers, la mise en activité professionnelle, l'insertion professionnelle dans les métiers de la transition écologique et sociale, la levée des freins vers l'employabilité, et l'égalité professionnelle et la lutte contre les discriminations.

Les actions présentées cette année devaient également encourager l'autonomie des bénéficiaires, donc libre accès aux informations, aux opportunités d'action, etc., et les actions développées par le pôle Culture pour tous, ainsi que l'inclusion par l'emploi et dans l'emploi des personnes en situation de handicap, l'accompagnement des seniors et l'accompagnement des 16-25 ans. Donc un triple accompagnement des personnes en situation de grande fragilité.

Le montant total de cette programmation est de 513 560 € pour cette délibération. Une délibération complémentaire viendra s'ajouter en septembre. Ces 513 560 € sont répartis sur 31 actions et

portés à hauteur de 264 000 € par la délégation à l'Insertion et à l'Emploi, et à 249 000 € par la délégation Politique de la ville.

Parmi les actions validées à ce jour, je voudrais en valoriser quelques-unes. Une nouvelle action tournée vers les seniors au sens de Pôle Emploi – je tiens à rappeler que cela concerne toute personne de plus de 45 ans en recherche d'emploi et en situation de fragilité, une situation avec un raisonnement particulier donc ces dernières semaines – mais également une nouvelle action FLE et bien plus que cela puisque c'est au-delà de la langue, l'accompagnement culturel qui est porté par l'association ÉRIS, qui vient en complément des actions FLE très recherchées du tremplin ANEPA de l'UFCS et de Weavers que nos structures utilisent tout particulièrement. Mais on citera également le maintien d'activités qui nous sont précieuses, comme celle de nos régies de quartier EUREQUA et IDEO. Bien sûr, toutes ces actions sont remarquables par le support et les outils qu'elles apportent aux personnes éloignées de l'emploi et ont de très bons retours de la part la mission locale et de la MMIE.

Je vous propose donc, Mesdames et Messieurs, de voter favorablement cette délibération.

M. LE MAIRE. - Merci. Questions, remarques ? (*Aucun*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie et je vais vous présenter les deux dernières délibérations de ce Conseil.

Tranquillité publique

NPC 2959 - NPA 5054 Attribution de subventions de fonctionnement à diverses associations à caractère socio-éducatif ou de prévention spécialisée organisant des chantiers loisirs ou éducatifs à destination de jeunes Lyonnais rencontrant des difficultés sociales et financières particulières - Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre du dispositif national Ville-Vie-Vacances - Programmation complémentaire 2023 pour un montant total de 16 932 €

M. BERZANE. - La première qui concerne la mise en œuvre de la stratégie territoriale de sécurité dans le cadre du CLSPD avec le financement d'actions du programme Ville-Vie-Vacances concernant notamment la Sauvegarde 69, le centre social États-Unis, le centre social Santy-Mermoz et la MJC Laënnec-Mermoz.

Je vous propose d'adopter cette délibération.

Avez-vous des questions et des remarques ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Et donc la dernière, toujours dans le cadre de la stratégie territoriale de sécurité.

NPC 2958 - NPA 5127 Programmation financière 2023 au titre du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance - Attribution de subventions de fonctionnement à différentes associations pour un montant total de 330 000 €

M. BERZANE. - Donc cette fois-ci, on vient financer un certain nombre d'actions, notamment Filactions qui travaille sur des actions de pédagogie, de prévention des violences sexistes et conjugales auprès des adolescentes ; l'association Des Possibles qui travaille à prévenir la délinquance et la récidive pour les jeunes vulnérables exposés à la justice ; l'association Oppelia Aria RuptureS qui met en œuvre les TAPAJ, travail alternatif payé à la journée ; ALTM que vous connaissez bien ; Synergie Family, une association qui nous permet notamment de lutter contre les rodéos urbains et qui permet de sensibiliser les jeunes aux risques liés à la pratique de sport mécanique et plus spécifiquement du motocross ; le Wake up Café installé dans notre arrondissement et qui travaille à prévenir la récidive et favoriser l'insertion socio-professionnelle de personnes sortant de prison.

Je vous propose donc d'adopter cette délibération.

Avez-vous des questions et des remarques ? Monsieur AUZAL.

M. AUZAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Est-ce que vous pouvez juste préciser où se trouve Wake up Café ?

M. LE MAIRE. - Il se trouve avenue Paul Santy.

M. AUZAL. - Super. À quelle hauteur ?

M. LE MAIRE. - Honnêtement, je n'ai plus le numéro en tête. Entre ici et Beauvisage.

M. AUZAL. - Merci de votre effort, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE. - Entre ici et Beauvisage. Si quelqu'un a la réponse, n'hésitez pas à la donner. Je n'ai pas le numéro précis en tête, mais on peut aller voir le Wake Up Café, ils sont vraiment très preneurs de visites en tous les cas, et de montrer ce qu'ils font pour prévenir la récurrence des sortants de prison. 204, merci.

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Merci.

Question au Maire de Lyon

M. LE MAIRE. - Et avant de nous quitter, je dois vous donner lecture de la question qui sera donc posée au Maire lors du prochain Conseil municipal.

« Monsieur le Maire, nous avons été informés par un communiqué de presse de la préfecture du Rhône, le 3 avril dernier, que quatre communes de la métropole lyonnaise étaient concernées par une pollution aux perfluorés, mise en évidence par le documentaire de Vert de rage, au sud de Lyon, à partir de l'usine Arkema. La préfecture recommandant de ne pas consommer les œufs des poules élevées sur ces territoires ainsi que sur 10 autres communes, dont les 7^e et 8^e arrondissements de Lyon. En effet, 26 des 30 prélèvements effectués dans ces quatre communes révèlent des valeurs qui dépassent celle du règlement UE20222388 du 7 décembre 2022. Ces résultats ont conduit à un élargissement du champ d'investigation à d'autres communes, y compris les deux arrondissements de Lyon dont notre arrondissement du 8^e. Comme vous pouvez l'imaginer, nos administrés sont inquiets et s'interrogent sur l'étendue de cette pollution à l'eau potable, à leur alimentation, à l'air, et sur les mesures à prendre pour réduire les risques d'exposition prolongée, notamment pour les plus vulnérables d'entre eux. Quelles actions la Ville peut-elle engager pour répondre aux inquiétudes de ses habitants, mais aussi et surtout pour réduire les risques d'exposition pour les générations futures ? Je vous remercie ».

Avez-vous des remarques sur cette question ? (*Aucune*)

Qui est contre ? (*Personne*) Qui s'abstient ? (*Personne*)

Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

Nous terminons donc ce Conseil d'arrondissement qui a été, ma foi, tout à fait calme et consensuel, je n'en vois pas la raison. Et je vous donne rendez-vous le 13 juin 2023, à 18h30.